



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>) :	
Discours de M. Matilla (Finlande)	123
Discours de M. Miyazawa (Japon)	126
Discours de M. Callaghan (Royaume-Uni)	129
Discours de M. Anderson (Suède)	132
Discours de M. Dennis (Libéria)	135
Discours de M. Thompson (Jamaïque)	138

Président : M. Gaston THORN
(Luxembourg).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. MATTILA (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous féliciter, au nom du Gouvernement finlandais, pour votre élection importante à la présidence. Nous saluons en vous un homme d'Etat européen éminent qui a beaucoup fait pour la réconciliation en Europe et pour la coopération internationale en général.

2. Le trentième anniversaire des Nations Unies nous donne l'occasion de jeter un coup d'œil sur toute la gamme de nos activités afin de mieux comprendre la valeur de l'Organisation dans la politique internationale de l'heure. L'examen des principales tendances que nous constatons dans le développement des Nations Unies nous donne confiance dans l'avenir. L'Organisation a été en mesure d'augmenter le nombre de ses Membres au point d'approcher maintenant l'universalité. Voilà une tendance dont nous nous réjouissons vivement. Elle fait des Nations Unies un instrument unique de coopération internationale. Elle améliore aussi les conditions nécessaires à la réalisation de notre objectif premier, l'harmonisation des intérêts des Etats Membres afin de préserver la paix et la sécurité mondiales. En créant ces conditions, les Nations Unies représentent certainement l'enceinte dans laquelle les Etats Membres peuvent favoriser leurs propres intérêts nationaux. C'est en même temps une tribune où nous pouvons mettre nos propres intérêts à l'épreuve en les comparant à ceux des autres Etats Membres. Ainsi, la discussion doit-elle être suivie de conciliation et de compromis. Les politiques de détente et de dialogue qui sont activement menées aux Nations Unies doivent être considérées comme le signe que les Etats Membres reconnaissent leur interdépendance en cette ère de problèmes mondiaux redoutables.

3. Le Gouvernement finlandais continue de soutenir entièrement les Nations Unies dans les efforts qu'elles déploient pour atteindre leurs objectifs importants.

Aujourd'hui plus que jamais le monde a besoin d'une organisation où les méthodes appliquées pour résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux peuvent être examinées et décidées en présence de tous les intéressés. C'est la meilleure garantie que les réalités sous-jacentes aux nouveaux problèmes d'ordre global ne seront pas négligées ou sous-estimées. Nous partageons entièrement l'avis du Secrétaire général lorsqu'il dit :

“... les principes de la Charte et l'existence même de l'Organisation, quelles qu'aient été les insuffisances de celle-ci sur le plan pratique, ont apporté un ensemble d'idées unificatrices indispensables et un point central de contact dans une période de changement rapide. En dépit de tous les imprévus des 30 dernières années, l'Organisation a fait preuve d'une aptitude remarquable à entreprendre de nouvelles tâches, à s'adapter à un monde changeant et à faire face à des problèmes nouveaux et inattendus tout en restant dans le cadre conceptuel et organisationnel fixé par la Charte.” [A/10001/Add.1, sect. I.]

4. Le Gouvernement finlandais s'est prononcé depuis l'origine en faveur de l'initiative qui tendait vers le nouvel ordre économique international. Nous sommes donc heureux que le premier effort concerté des pays développés et des pays en développement pour traduire dans la pratique le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)] ait réussi. La résolution sur le développement et la coopération économique internationale, adoptée par la septième session extraordinaire [résolution 3362 (S-VII)] contient divers éléments qui, lorsqu'ils seront mis en œuvre, devraient avoir une grande portée économique pour les pays en développement. La nouvelle conception du commerce international des produits de base, qu'on appelle le programme intégré pour les produits de base, renferme plusieurs éléments prometteurs. Il faut donc en rechercher l'application avec célérité et résolution. Cependant, la stabilité du marché doit être complétée par la diversification, par une industrialisation accrue et une commercialisation plus efficace, ce qui devra engendrer les capitaux nécessaires pour une réelle amélioration dans les pays en développement. En outre, des mesures de soutien doivent être prises, du moins à court terme. L'assistance alimentaire et une aide massive afin d'augmenter la productivité agricole sont d'une importance primordiale, de même que les mesures tendant à favoriser le transfert des connaissances scientifiques et techniques ainsi que l'utilisation efficace et sans entraves des ressources naturelles. Toutes ces questions ont été examinées lors de la septième session extraordinaire qui a ainsi réussi à se concentrer sur les éléments essentiels d'un développement mondial économique et social intensifié.

5. L'aspect le plus prometteur de la session extraordinaire pourrait peut-être bien, en fin de compte, être la preuve qu'elle nous a donnée d'un changement de conception et d'attitude. On s'est accordé plus largement à reconnaître la nécessité de mettre en œuvre un véritable processus de changement dans les relations économiques internationales.

6. Ces dernières années, plusieurs conférences importantes des Nations Unies ont été convoquées sur des questions qui se posent à l'échelle mondiale. Je songe particulièrement à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, tenue à Mexico en juin et juillet 1975, et à la Conférence mondiale sur la population tenue à Bucarest en août 1974. En outre, l'an prochain, Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains aura lieu à Vancouver. Ces événements se situent en dehors du domaine de la coopération économique internationale *stricto sensu*, mais l'œuvre de ces conférences prouve, de l'avis du Gouvernement finlandais, l'interdépendance étroite qui existe entre le développement économique et social tant à l'échelon national qu'international.

7. Nous n'avons cessé de rappeler que le développement doit être considéré comme un processus d'ensemble visant en dernier ressort à améliorer la vie de chaque individu, femme, homme et enfant. Nous soulignons donc l'importance de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] qui est actuellement le seul plan d'action du système des Nations Unies pour traiter du développement du point de vue de l'individu. Certes, la Stratégie n'a pas encore abouti aux objectifs que nous nous étions fixés. Nous sommes par conséquent disposés à prendre part à tout effort tendant à en améliorer les dispositions. Nous espérons aussi qu'en temps utile les deux grandes idées de notre organisation à l'heure actuelle — le nouvel ordre économique international et la Stratégie — seront considérées par rapport à l'action réciproque étroite que leurs objectifs exigent.

8. Les efforts entrepris sur le plan mondial par les Nations Unies afin de favoriser la détente et le dialogue ont plus de valeur lorsqu'ils sont appuyés par des mesures parallèles prises à l'échelon régional. Nous sommes convaincus que le succès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ne profitera pas seulement à l'Europe. Il aura une influence positive sur l'ensemble de la coopération internationale.

9. Cependant, l'Europe reste aujourd'hui le continent où d'énormes arsenaux militaires s'affrontent. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe montre que 35 Etats ont manifesté une volonté politique réelle — qui est l'esprit d'Helsinki — de remplacer l'affrontement militaire par une coopération mutuellement avantageuse dans tous les domaines de l'activité humaine qu'ils considèrent comme un facteur de leur sécurité. Cela nous encourage également à escompter des résultats des négociations de Vienne sur la réduction des forces et des armements en Europe centrale.

10. D'un autre côté, l'amélioration de la sécurité et du bien-être des Européens ne saurait être poursuivie isolément. A cet égard, je voudrais mentionner la

déclaration que le président Kekkonen a faite à cette tribune même lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, en 1970. Il a dit :

“Ainsi l'Europe, source de deux guerres mondiales, est peut-être au début d'une ère nouvelle de sécurité et de prospérité sans précédent dans l'histoire. Toutefois, ce serait manquer de clairvoyance que de croire que nous pouvons nous permettre de nous retirer dans une citadelle de paix et d'abondance, alors que la majeure partie de l'humanité s'enfonce de plus en plus dans la misère du sous-développement et de la surpopulation!”

11. Cinq ans plus tard, le 31 juillet 1975, aux réunions d'Helsinki de la Conférence, le président Kekkonen déclarait sur le même sujet :

“La sécurité en tant qu'idée moderne ne signifie pas seulement que les conflits militaires sont devenus moins imminents; elle suppose aussi que nous pouvons continuer librement l'œuvre de progrès économique et social. Et, à son tour, cette œuvre n'est possible que si la coopération entre notre propre continent et les autres pays progresse sur la base du respect mutuel de nos intérêts et si notre vie sur le plan national progresse sans troubles violents.”

12. Le progrès en matière de désarmement fait partie intégrante du processus de détente. Ces derniers temps, nous avons constaté un certain manque d'élan dans ce domaine, du moins si nous mesurons les progrès à la lumière des accords conclus. Ainsi, ma délégation avait espéré de plus grands résultats des négociations sur la limitation des armes stratégiques. Nous comprenons toutefois les difficultés énormes que présentent ces négociations et nous tenons à dire que nous sommes satisfaits que les efforts se poursuivent en vue d'élargir la base de l'accord.

13. Depuis des années, mon gouvernement prend une part active aux travaux de la Conférence du Comité du désarmement, qui a déjà montré son utilité dans le passé et qui reste incontestablement l'une des instances les plus importantes de négociations multilatérales pour le désarmement. Le rapport de la Conférence [A/10027] ne fait apparaître aucun progrès décisif. Néanmoins, il contient quelques éléments prometteurs. Nous nous félicitons de voir que le rapport contient des projets de conventions parallèles mais identiques présentés par l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'interdiction de l'utilisation à des fins militaires ou de toute autre utilisation néfaste des nouvelles techniques susceptibles de modifier l'environnement. Il faut pleinement profiter de ce nouvel élan.

14. Nous avons noté avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe] et les déclarations faites ultérieurement par les Gouvernements de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis sur la destruction ou la non-possession de ces armes, conformément aux termes de la Convention. Parallèlement, nous ne pouvons que regretter profondément que l'année en cours n'ait enregistré aucun progrès réel sur l'interdiction des armes chimiques. L'initiative commune qui avait été annoncée

par l'Union soviétique et les Etats-Unis n'a rien donné. Mon gouvernement attache une grande importance à cette question et continue à étudier un projet relatif à la limitation des armes chimiques, que nous avons signalé à la Conférence dans un document de travail ultérieur.

15. Plusieurs propositions nouvelles méritent d'être étudiées attentivement. Un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires se trouve au premier rang de notre liste des priorités depuis le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963. Nous espérons que l'initiative prise maintenant par l'Union soviétique permettra de sortir cette question de l'impasse où elle s'enlise depuis trop longtemps malgré les engagements pris dans le Traité de Moscou et réitérés il y a seulement un an à propos du Traité sur l'interdiction des essais et du seuil d'interdiction des essais. Une interdiction complète des essais renforcerait aussi le régime de non-prolifération des armes nucléaires, objectif que la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Genève cette année, a beaucoup fait avancer. L'idée de zones exemptes d'armes nucléaires, qui a été récemment relancée, tend vers les mêmes buts. Mon gouvernement est heureux de voir que cette idée gagne de plus en plus de terrain.

16. Le Gouvernement finlandais prend note avec satisfaction des résultats des travaux du Groupe spécial d'experts gouvernementaux pour l'étude de la question des zones exemptes d'armes nucléaires. Le rapport du Groupe spécial [A/10027/Add.1, annexe I], accompagné des observations des membres de la Conférence du Comité du désarmement [*ibid.*, annexe II] est actuellement disponible et il aidera, de toute évidence, les Etats Membres dans leurs délibérations futures. Mon gouvernement est prêt à poursuivre ses efforts pour favoriser davantage encore les travaux commencés par le Groupe spécial et il entreprendra des consultations avec d'autres Etats Membres à cet effet.

17. Les perspectives de la détente à l'échelle mondiale sont renforcées par la fin du cruel conflit indo-chinois. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, il n'existe pas d'hostilités ouvertes entre Etats. Pourtant les situations au Moyen-Orient et à Chypre recèlent encore des dangers. Dans les deux régions, nous constatons cependant que quelques progrès ont été accomplis dans la recherche de la paix. La Finlande qui, par tradition, soutient les activités des Nations Unies pour le maintien de la paix, se félicite particulièrement des efforts pacifiques des parties intéressées. Dans les deux régions, le mécanisme de maintien de la paix des Nations Unies a apporté son aide dans la tâche difficile qui consiste à créer les conditions nécessaires à la réalisation d'efforts en vue de la paix.

18. Ma délégation estime que l'établissement et le fonctionnement des forces de maintien de la paix sont la responsabilité collective des Etats Membres. Il convient donc de regretter qu'aucune directive concertée n'existe pour ces opérations et que les Etats Membres ne leur aient pas fourni un soutien financier suffisant. Ce sont deux problèmes qui imposent une charge

excessive aux gouvernements qui fournissent des troupes. Pleinement conscients de tous ces éléments, nous soutenons fermement les efforts du Secrétaire général tendant à consolider la base politique et financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

19. Le Gouvernement finlandais se félicite de voir que la décolonisation se poursuit; ce processus vient de conduire dans cette organisation mondiale le Cap-Vert, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe.

20. Malgré certains signes encourageants, la situation en Afrique australe reste dans l'impasse. Il est toujours possible de progresser vers la règle de la majorité au Zimbabwe. Les Nations Unies doivent faire tout ce dont elles sont capables pour faire comprendre au régime minoritaire blanc que le racisme institutionnalisé ne peut se poursuivre à notre époque. A notre avis, au point où nous en sommes, il est particulièrement important de mettre en œuvre les sanctions intégralement et efficacement. Le peuple finlandais a toujours rejeté la discrimination raciale pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, qui est une menace persistante pour le développement harmonieux non seulement en Afrique mais dans l'ensemble du monde.

21. Mon gouvernement a toujours considéré que la Namibie était une question spéciale qui met notre organisation à l'épreuve. Jusqu'ici, les Nations Unies n'ont pas pu exercer directement leur responsabilité sur ce territoire. L'Afrique du Sud continue à l'occuper illégalement. Il est certain que le soutien unanime des membres du Conseil de sécurité serait la façon la plus efficace de faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle se retire de Namibie. La Finlande a des liens spéciaux de longue date avec le peuple namibien. Nous sommes actifs au sein des différents organismes des Nations Unies, y compris au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, pour faire avancer la cause de l'indépendance du peuple namibien.

22. La plupart des problèmes liés au désarmement, au développement et à la décolonisation peuvent être considérés aussi comme des problèmes des droits de l'homme. De ce fait, la paix, la sécurité et le développement des Etats Membres n'ont de sens que si leurs avantages se répercutent dans la vie quotidienne des populations et que si tous les hommes peuvent se sentir assurés de leurs droits civils et politiques ainsi que de leurs droits économiques et sociaux. Mon gouvernement estime que la promotion des droits de l'homme par les Nations Unies est une partie importante de l'œuvre que nous confie la Charte. Dans cet esprit, la Finlande a terminé cette année le processus de ratification relatif aux deux pactes internationaux des droits de l'homme ainsi qu'au protocole facultatif [résolution 2200 A (XXI), annexe]. Nous comptons que ces instruments entreront en vigueur dans un très proche avenir.

23. Je voudrais conclure en soulignant que les Nations Unies ont montré clairement qu'elles avaient leur place dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, du développement économique et social ainsi que de la décolonisation. Mais le laissez-aller dans un domaine risque d'entraver sérieusement les progrès dans d'autres. Renouvelons donc nos efforts pour progresser sur toutes ces questions d'importance mondiale. De cette façon, nous renforcerons

l'influence harmonieuse et la confiance de toutes les nations et de tous les individus dans notre organisation.

24. M. MIYAZAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation japonaise, je voudrais vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de cette trentième session de l'Assemblée générale. Sous votre direction et grâce à vos connaissances profondes et à votre expérience très vaste des affaires internationales, je suis certain que cette session s'avérera aussi fructueuse que la septième session extraordinaire qui vient de s'achever.

25. Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance à M. Abdelaziz Bouteflika, sous l'éminente direction de qui la vingt-neuvième session, fertile en événements, et la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont pu parvenir à un certain nombre de résultats dignes d'éloges.

26. Je tiens également à exprimer mon profond respect au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour son dévouement total aux Nations Unies et les voyages incessants qu'il a faits dans le monde en faveur des principes et des objectifs de l'Organisation. Ses efforts énergiques visant à renforcer la paix mondiale et l'efficacité des Nations Unies méritent la reconnaissance et l'appui de tous les Membres de l'Organisation.

27. A l'occasion de leur admission aux Nations Unies au cours de cette session, je voudrais ajouter des paroles chaleureuses de bienvenue aux délégations de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique. Je suis certain que ces nouveaux Etats Membres viendront de tout cœur se joindre à ceux qui luttent en faveur de la cause commune, à savoir la réalisation des nobles objectifs de la Charte.

28. Les fondations mêmes des relations internationales ont été profondément modifiées au cours des années d'existence de l'Organisation. La confrontation rigide de la "guerre froide", juste après la guerre, a cédé le pas, avec l'équilibre nucléaire, à la détente et à la négociation entre les principales puissances. Avec l'apparition de très nouveaux Etats indépendants, les relations économiques et politiques mondiales sont devenues de plus en plus complexes et interdépendantes. Au cours de ces 30 années, alors que le nombre des Membres a pratiquement triplé, l'Organisation des Nations Unies a entrepris de s'acquitter de responsabilités plus grandes au nom de l'humanité, jouant ainsi un rôle plus essentiel qu'à sa naissance et devenant, en fait, indispensable.

29. Ayant joué ce rôle qui a permis de surmonter de nombreuses difficultés, séquelles de la seconde guerre mondiale, les Nations Unies ont fermement renforcé leurs fonctions d'unique Organisation universelle à qui a été confié le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. L'Organisation a facilité le processus de décolonisation et a contribué de façon importante au progrès économique et social des pays en développement. Elle a été un forum vital où sont discutés les questions économiques et sociales et tous les problèmes relatifs aux droits de l'homme.

30. L'Organisation des Nations Unies nous a également permis d'examiner ensemble sous un angle

mondial les problèmes particuliers qui témoignent de notre interdépendance croissante, par exemple les problèmes relatifs au développement international du commerce et de l'économie, à l'environnement, aux ressources naturelles et à l'alimentation.

31. Le monde s'est transformé au cours de ces 30 dernières années, mais les objectifs et les principes des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés aux Articles 1 et 2 de la Charte n'ont rien perdu de leur portée; au contraire, leur actualité, leur importance n'ont fait que croître. En ce trentième anniversaire des Nations Unies, nous, les Membres de l'Organisation, devrions consacrer tous nos efforts à la réalisation de ces buts et de ces principes et agir en conséquence.

32. L'un des événements majeurs de l'année écoulée a été la fin de la guerre qui sévissait depuis de longues années en Indochine. Je me félicite du fait que les nations d'Indochine aient maintenant commencé leur reconstruction d'après-guerre et qu'elles orientent leur énergie et leurs ressources vers le développement économique et social. Le rétablissement de la stabilité dans cette région et le progrès du développement aideront, je le crois, à renforcer les fondations de la paix en Asie.

33. Dans ce nouvel environnement asiatique, le maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne est essentiel. Le fait que les Nations Unies aient été directement intéressées par ce problème depuis 25 ans témoigne de l'extraordinaire difficulté que représente l'unification pacifique de la Corée. L'expérience nous enseigne également que dans la recherche d'une solution au problème coréen, nous devons éviter les brusques changements qui créeraient une instabilité plus grande dans la région. Nous devrions plutôt nous laisser guider par une vue réaliste et procéder par étapes progressives vers l'unification pacifique recherchée. Le projet de résolution que mon gouvernement a parrainé [*voir A/10327, par. 10*] et qui doit être examiné au cours de cette session dans le contexte de la discussion sur la question coréenne demande aux parties directement intéressées d'entamer un dialogue afin d'élaborer les dispositions appropriées qui permettraient au Commandement des Nations Unies d'être dissous sans qu'il soit porté atteinte à la paix et à la stabilité de la péninsule coréenne. Notre but est de trouver des solutions à ces problèmes par la voie du dialogue plutôt que par celle de la confrontation. Je lance un appel à l'Assemblée générale à cette session pour qu'elle ait une vue réaliste de ces questions afin que nous puissions en temps utile voir s'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne.

34. Je me réjouis qu'un accord ait été conclu entre l'Egypte et Israël en vue d'un nouveau dégagement militaire dans la péninsule du Sinaï. Le fait que les négociations se soient poursuivies à travers de nombreuses et difficiles étapes et aient finalement abouti à un accord renforce nos espoirs de nouveaux progrès vers une paix juste et durable au Moyen-Orient. L'accord actuel reflète la détermination des parties intéressées d'aller vers la paix et rend hommage également aux efforts inlassables de M. Kissinger, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, dans son rôle de médiateur. Le Japon tient à louer tous ceux qui par

leurs attitudes et leurs efforts ont rendu cet accord possible.

35. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Mon gouvernement demande instamment aux pays intéressés de poursuivre leurs efforts vers un règlement pacifique, notamment vers l'application rapide de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, conformément à la résolution 338 (1973) du Conseil. La position fondamentale de mon gouvernement est que les pays intéressés doivent résoudre le problème du Moyen-Orient par des négociations et que les principes suivants doivent être respectés : en premier lieu, l'acquisition de territoires par la force est inadmissible et par conséquent les forces armées israéliennes doivent être évacuées de tous les territoires occupés pendant la guerre de 1967; en deuxième lieu, toutes les parties intéressées, y compris Israël, ont le droit de vivre en paix et ce droit doit être respecté; de plus, une paix juste et durable au Moyen-Orient exige que les droits légitimes des Palestiniens soient reconnus et respectés conformément à la Charte des Nations Unies.

36. Mon gouvernement espère ardemment qu'un règlement interviendra dans le conflit du Moyen-Orient conformément à ces principes, afin que les peuples de cette région puissent enfin vivre dans une paix juste et durable. Entre-temps, il va sans dire que le Japon continuera à apporter une aide humanitaire aux réfugiés par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

37. L'Afrique australe a été le théâtre de changements notables au cours de l'année écoulée. Les mouvements de libération des peuples dans les territoires non autonomes qui se sont acquis un appui mondial, ainsi que la politique de décolonisation du Gouvernement portugais ont donné naissance à plusieurs nations nouvellement indépendantes. Les Nations Unies ont joué un rôle extrêmement important à cet égard. Cependant, les perspectives sont loin d'être brillantes quant à une solution rapide des problèmes de la Rhodésie du Sud et de la Namibie, ou de la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud. La situation en Angola continue également à être instable.

38. Je crois que les Membres des Nations Unies doivent multiplier leurs efforts à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation dans la recherche de solutions pour ces problèmes politiques qui persistent encore en Afrique australe. En particulier, le Japon donne son appui aux pays intéressés, notamment aux pays africains voisins, dans leurs efforts inlassables pour redresser les torts du colonialisme et de la discrimination raciale, auxquels le Japon s'est toujours opposé. Nous demandons également instamment au Gouvernement de la République Sud-africaine et au régime minoritaire blanc de la Rhodésie du Sud de prêter l'oreille aux critères sévères dont leur politique fait l'objet de la part de la communauté internationale et de procéder dans leurs territoires respectifs aux transformations qui sont essentielles pour la justice et la tranquillité de tous les peuples de l'Afrique australe.

39. Depuis 30 ans, les Nations Unies ont constitué un forum universel et permanent du désarmement mondial. En dépit des efforts exercés par l'Organisation, cependant, le nombre des Etats dotés d'armes nucléaires a augmenté, les essais nucléaires se sont

poursuivis et la course aux armements, tant nucléaires que classiques, a continué sans relâche. Dans l'introduction à son rapport de cette année [A/10001/Add.1], le Secrétaire général a relevé le danger accru que représente la prolifération nucléaire et il a demandé que des efforts plus grands soient faits afin de parvenir à un accord sur des mesures de désarmement réellement efficaces. Je me range entièrement à son avis.

40. L'adoption unanime du Document final de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [A/C.1/1068, annexe I], au mois de mai dernier, qui visait à renforcer le régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], doit, à mon avis, être considérée comme une mesure positive dans cette direction. Je voudrais cependant rappeler qu'à cette conférence de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires, y compris le Japon, ont souligné un point essentiel, à savoir que les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'efforcer, à l'avenir, de parvenir à un désarmement nucléaire.

41. A cet égard, je tiens à souligner l'appel que nous adressons de toute urgence aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils poursuivent sans réserve leurs efforts visant à parvenir à un contrôle des armes nucléaires et au désarmement nucléaire, y compris le nouvel accord actuellement en cours de négociation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le contexte de leurs négociations sur la limitation des armes stratégiques, ainsi qu'à un accord sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. En même temps, je demande instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires qui ont poursuivi leurs explosions nucléaires en dehors du régime actuel de désarmement, tel que le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération, d'observer aussi les mesures de désarmement et de se joindre aux efforts visant à réaliser un désarmement mondial.

42. Il convient également d'empêcher une nouvelle prolifération nucléaire qui serait camouflée sous le couvert d'essais nucléaires à des fins pacifiques. Je demande instamment que l'Assemblée générale lors de la présente session donne pour instructions à la Conférence du Comité du désarmement et aux autres organismes internationaux appropriés de mobiliser leurs connaissances techniques afin de voir comment la communauté internationale pourrait contrôler les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Tous les pays doivent s'abstenir de procéder à de telles explosions tant que n'aura pas été établi un régime international raisonnable et effectif pour les applications pacifiques des explosions nucléaires.

43. Le Gouvernement du Japon a soumis le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la Diète japonaise, aux fins d'adoption et de ratification. Le Gouvernement du Japon continuera ses efforts visant à ratifier ce traité à une date rapprochée afin de pouvoir participer en nom aussi bien qu'en fait aux efforts internationaux visant à la non-prolifération nucléaire.

44. Les problèmes économiques internationaux, y compris le problème fondamental du développement, sont aujourd'hui aussi importants pour nous que le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

45. Nous avons exposé notre position fondamentale à l'égard de ces problèmes au début du mois, au cours de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je me félicite de ce qu'au cours de cette session extraordinaire on ait pu dégager de larges directives qui permettront d'orienter notre action future dans ces domaines.

46. Au cours de ces dernières années, tous les pays, y compris le mien, ont souffert de la récession, de l'inflation et des difficultés de leur balance des paiements. En particulier, les difficultés économiques de nombreux pays en développement ont atteint un seuil critique. Le Japon comprend parfaitement les déceptions de ces pays et il appuie leurs aspirations à une sécurité et à un développement économiques plus grands.

47. Elever le niveau de vie des peuples des pays en développement et promouvoir leur développement économique et social ne pourra être accompli que grâce à des mesures concertées et bien coordonnées entre nous tous. C'est ensemble qu'il nous faut inlassablement chercher à prévenir la contraction de l'économie mondiale. Tous les pays, aussi bien développés qu'en développement, ont l'obligation de contribuer à l'établissement de relations économiques internationales plus équitables et mieux équilibrées. Il nous faut poursuivre le dialogue constructif que nous avons commencé au début de ce mois en nous fondant sur une évaluation objective et réaliste de la situation économique mondiale. Le Japon, encouragé par l'esprit de dialogue et de coopération qui a régné au cours de la récente session extraordinaire, continuera à consacrer son énergie à la réalisation de résultats concrets aux prochaines conférences qui auront lieu dans ce domaine, y compris la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

48. On ne saurait envisager le problème du développement sous son seul aspect économique. Il nous faut également songer au vaste ensemble du développement social, en fait à toute la gamme d'activités qui contribuent à l'épanouissement de la personne humaine, en approfondissant notre compréhension de tous ces problèmes. A cet égard, je me réjouis que l'Université des Nations Unies, qui a ouvert ses portes récemment à Tokyo, soit sur le point de fonctionner à plein temps et organisera bientôt un réseau de savants du monde entier dont les recherches profiteront à toute l'humanité. J'espère sincèrement que l'Université recevra l'appui agissant des Etats Membres de notre organisation.

49. Ayant exposé la position du Japon sur un certain nombre de problèmes précis qui se posent aux Nations Unies aujourd'hui, je voudrais, à l'occasion de ce trentième anniversaire, vous faire part de ce que nous pensons du fonctionnement des Nations Unies, en vue de renforcer l'Organisation.

50. En premier lieu, l'universalité des Nations Unies. L'Organisation, qui comptait à l'origine 51 Etats Membres, en comprend maintenant 141. Elle est ainsi devenue une organisation représentant virtuellement toutes les races, toutes les religions et toutes les idéologies du monde actuel. Ce caractère représentatif a permis à l'Organisation de s'acquitter de nombreuses responsabilités découlant de la Charte et a grandement accru son efficacité. Je suis convaincu qu'il est

souhaitable que l'Organisation soit vraiment universelle afin qu'elle puisse continuer d'être le forum vraiment représentatif de la coopération internationale. A cette fin, il est impérieux que l'admission aux Nations Unies soit ouverte et demeure ouverte à tous les Etats épris de paix et désireux de respecter les obligations énoncées dans la Charte.

51. En second lieu, le processus de prise de décisions aux Nations Unies et leur application. Avec 141 Membres et compte tenu des tâches extrêmement diverses que l'Organisation doit accomplir, comment pouvons-nous espérer obtenir la coopération des Etats Membres afin de trouver des solutions à des problèmes bien précis ? Et comment pouvons-nous en fait appliquer nos résolutions ? Ce ne sont pas là des préoccupations purement théoriques; ce sont des questions vitales qui touchent à la raison d'être même de l'Organisation. Pour ce qui est de la prise de décisions aux Nations Unies, l'essence même de la coopération internationale est la volonté de tous les intéressés de rechercher, dans un esprit de dialogue et de collaboration, des solutions qui soient à la fois applicables et mutuellement acceptables.

52. Sur ce point, la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de se terminer représente une expérience encourageante. Grâce à la persévérance et à l'attitude coopérative des Etats Membres, cette session extraordinaire a adopté par consensus un texte [*résolution 3362 (S-VII)*] qui contient un certain nombre d'accords importants et extrêmement complexes. C'est précisément une expérience de ce genre qui confirme notre espoir dans l'avenir du fonctionnement de cette organisation et dans le rôle constructif que les Nations Unies seules peuvent jouer dans les années qui viennent.

53. Troisièmement, il y a le problème de la manière de faire face au déficit financier qui ne cesse d'augmenter. Déplorant profondément que le risque existe de voir le déroulement du travail des Nations Unies sérieusement entravé par ce déficit budgétaire, le Japon a été le premier, l'an dernier, à faire une contribution volontaire. Nous espérons que notre initiative servirait d'exemple et permettrait une solution définitive de ce problème. Toutefois, peu de pays ont suivi cet exemple et aucune solution n'est encore en vue. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler notre requête aux Etats Membres, notamment à ceux qui sont des contributeurs importants au financement des Nations Unies, afin qu'ils apportent leur coopération constructive. Le budget ordinaire de l'Organisation ayant tendance à augmenter chaque année, en raison de l'expansion des domaines d'activité, il est indispensable que nous essayions de parvenir à une utilisation plus efficace des ressources financières de l'Organisation.

54. Enfin, je voudrais mentionner l'importance qu'il y a à renforcer les fonctions des Nations Unies pour la recherche d'améliorations dans le cadre même de la Charte actuelle, ainsi que par la révision de cette charte. Le Japon espère que la révision du fonctionnement des Nations Unies, y compris celle de la Charte, entamée cette année par le Comité *ad hoc* de la Charte des Nations Unies, conduira à des résultats constructifs.

55. Le Japon, en tant que Membre actif des Nations Unies, a renoncé à la possibilité de devenir une puis-

sance militaire et a depuis longtemps décidé de confier sa paix et sa sécurité à la justice et à la foi des peuples du monde épris de paix. Cet esprit de pacifisme qui recherche l'harmonie internationale inspire notre politique de coopération avec les Nations Unies. Cette politique a été et continuera d'être un élément fondamental de la politique étrangère du Japon, car nous estimons que les Nations Unies sont l'organisation clef pour le perfectionnement de la coopération internationale et pour la réalisation de la paix mondiale.

56. En conclusion, à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation des Nations Unies, je tiens à réaffirmer, au nom du Gouvernement et du peuple du Japon, notre volonté de continuer à travailler pour la coopération internationale et pour la cause de la paix. Nous nous en tiendrons strictement aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous consacrerons nos efforts redoublés, en collaboration avec tous les Etats Membres, à renforcer cette indispensable organisation et à la rendre encore plus efficace pour réaliser les aspirations de cette génération et pour répondre aux espoirs et aux rêves les plus beaux, que nous partageons tous, d'un monde meilleur et pacifique pour les générations à venir.

57. M. CALLAGHAN (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à m'associer à mes collègues pour vous dire combien je suis heureux que nous nous réunissions cette année sous votre éminente présidence. Ceux d'entre nous qui ont travaillé avec vous au sein de la Communauté européenne connaissent vos qualités de jugement et de sagesse, auxquelles s'ajoutent une grande pénétration et du sang-froid dans la décision, et nous sommes heureux que, cette année, ces qualités soient mises à la disposition des Nations Unies. Nous attendons beaucoup de votre présidence parce que nous pensons qu'elle renforcera les Nations Unies et nous espérons que votre mandat illustrera encore une carrière très brillante et fera honneur au Luxembourg.

58. Le Royaume-Uni voudrait souhaiter la bienvenue aux nouveaux pays indépendants du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui, pendant cette session, ont pris ou vont prendre leur place en tant que Membres à part entière de notre organisation. Je leur adresse mes vœux de succès.

59. J'aimerais également remercier le Secrétaire général de son rapport utile et équilibré sur l'activité de l'Organisation. Le fardeau du Secrétaire général ne s'allège pas. Je suis heureux que nous puissions compter, en ces temps difficiles, sur un homme d'Etat d'une telle diligence et d'un dévouement avéré dans ce poste clef.

60. Les grands problèmes ont une certaine tendance à demeurer tenacement inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ils nous rappellent les limitations du mécanisme des Nations Unies pour régler pacifiquement les différends si la volonté d'arriver à un accord n'existe pas.

61. Mais la trentième année n'a pas été stérile. En fait, elle a été meilleure que la moyenne pour les négociateurs, par opposition aux bellicistes.

62. A la septième session extraordinaire et ailleurs, les Etats Membres se sont engagés fermement à

essayer d'instaurer un monde dans lequel les hommes et les femmes jouiraient d'une égalité plus grande grâce à des politiques constructives de coopération, oubliant la politique qui consiste à se lancer les uns aux autres des menaces et des contre-menaces. La session extraordinaire a été un événement de grande signification et, au nom du Royaume-Uni, je vous donne l'assurance que nous coopérerons complètement aux tâches à venir. Pendant qu'à cette assemblée générale nous examinons les grandes questions politiques, mon pays n'oubliera pas qu'il faut répondre de façon urgente et avec justice aux inégalités sociales et économiques évidentes qui existent actuellement dans le monde, malgré les difficultés que la récession économique mondiale impose aux habitants des pays industriels avancés. En échange, nous demandons aux pays producteurs de pétrole de ne pas imposer à nos économies un fardeau supplémentaire, car ce dont le monde a besoin, c'est d'une période d'expansion prolongée. Malgré notre espoir, il n'est pas encore sûr que l'expansion durera, mais il est certain qu'elle serait compromise si des charges plus lourdes encore étaient imposées aux pays plus avancés qui doivent donner le pas.

63. Dans les semaines et les mois à venir, mon gouvernement voudrait voir des progrès accomplis dans les domaines militaire et politique, où les menaces de conflit sont les plus grandes.

64. Au Moyen-Orient, pour la première fois, on constate un début de détente. Pour la première fois, Israël et l'un de ses voisins arabes ont conclu un accord qui ne leur a pas été imposé militairement. Pour la première fois, ils ont déclaré conjointement que le conflit qui les oppose ne serait pas résolu par la force, mais par des moyens pacifiques. Je tiens à dire toute mon admiration au président El-Sadat d'Egypte et à M. Rabin d'Israël pour le courage et la diplomatie dont ils ont fait preuve durant les négociations qui ont mené à l'accord. Je félicite aussi le Gouvernement des Etats-Unis, et notamment le président Ford et M. Kissinger, de leur habileté et de leur persévérance. Je me félicite de ce que le président Ford ait été épargné hier et aimerais dire ici que nos pensées vont également vers Mme Ford. L'accord conclu entre l'Egypte et Israël n'est pas avantageux pour ces deux pays seulement; il l'est aussi pour le reste du monde.

65. Les progrès accomplis ne signifient pas que la paix est pour demain. Non. Les problèmes qu'il nous reste à résoudre sont encore plus grands que ceux qui ont été réglés. Je songe surtout au problème des Palestiniens, qui n'a pas encore été effleuré. Dans ces conditions, que faire ? Tout d'abord, à notre avis, il faut prendre à propos des hauteurs du Golan, et vite, une mesure complémentaire, pour prouver que le dernier accord n'était pas une fin en soi mais faisait partie d'un processus continu vers un règlement général. Il faut tenir l'engagement pris de poursuivre les négociations, comme le stipule ce dernier accord. Il faut persuader la Syrie et les autres Etats arabes que la paix est avantageuse, et pour cela, il faudra une nouvelle série de négociations. Ensuite, il faudra s'attaquer au problème central des Palestiniens et de l'avenir de la rive occidentale. A ce moment, nous traiterons de la question d'un règlement d'ensemble et, à cette fin, il faudra une instance vaste, comme celle de Genève. Mais si toutes les parties font preuve de la même détermination, de la même persévérance, et

surtout de la même souplesse qu'au cours des récentes négociations, je suis convaincu que l'on parviendra à une solution susceptible d'assurer la sécurité pour l'Etat d'Israël et la justice pour les peuples arabes.

66. Le dilemme que connaissent les parties au Moyen-Orient est bien connu. D'une part, tout effort tenté pour aboutir à un règlement définitif d'un seul coup risque d'échouer parce que les positions des deux parties sont trop éloignées pour qu'un compromis soit possible. D'autre part, toute solution partielle de ces questions pourrait sembler favoriser une partie aux dépens de l'autre avant l'accord d'ensemble, ce qui susciterait de l'opposition.

67. Le nouvel accord intervenu entre Israël et l'Egypte est important, non seulement par ses effets pratiques, que je ne cherche d'ailleurs nullement à minimiser, mais par sa valeur d'exemple. Israël et l'Egypte ont montré aux autres que l'on pouvait conclure au Moyen-Orient des accords mutuellement avantageux sans sacrifier les intérêts de l'une ou l'autre des parties.

68. A la longue, cet accord pourra convaincre les Israéliens qu'ils peuvent faire confiance à l'Egypte; de même, les Egyptiens, et d'autres à leur suite, auront toute raison de croire en la bonne volonté d'Israël. Telle est la leçon, tel est l'aboutissement réel des dernières négociations. C'est une fondation nouvelle sur laquelle nous devrions pouvoir construire; c'est la preuve de la valeur du compromis.

69. Il nous faudra combiner plusieurs méthodes. Les problèmes qui exigent des mesures partielles devront continuer à être traités de cette façon. Mais le cœur du problème, à savoir celui du peuple palestinien, devra peut-être faire l'objet de négociations plus larges pour aboutir à une solution d'ensemble. Nous savons qu'il sera très difficile d'arriver à une paix qui satisfasse tout le monde. Mais l'histoire a prouvé que la paix est indivisible, et le monde ne saurait se contenter d'une solution incomplète.

70. En ce qui concerne Chypre, je note avec regret que les entretiens intermittents de l'année écoulée entre les parties ont fait peu de progrès en dépit des efforts patients de M. Waldheim, que nous remercions chaleureusement. Le Gouvernement britannique s'entend à la résolution 3212 (XXIX), car il est convaincu que sa mise en œuvre faciliterait un règlement. Si nous voulons une solution acceptable pour les deux parties, il faudra régler la question des réfugiés, celle des rapports constitutionnels entre les deux parties de l'île, celle des pouvoirs du Gouvernement central, et celle de la nature et de la délimitation de toutes les zones qui seront établies.

71. Une solution basée sur un tel ordre du jour est difficile, mais non pas impossible; il semble pourtant qu'une déclaration d'indépendance par une partie quelconque de l'île soit exclue. Elle ne ferait que perpétuer le conflit et prolonger une tension qui risquerait de s'étendre au-delà de l'île. En conséquence, nous demandons aux deux parties de reprendre leurs discussions et de présenter des propositions concrètes en vue d'une solution.

72. Bien que jusqu'ici les entretiens directs n'aient pas progressé, nous ne sommes pas convaincus qu'un autre cadre de négociations permettrait de plus grand succès. Nous souhaitons que les entretiens directs

reprennent, avec la présence continue d'un médiateur chargé d'aider les parties. Toutefois, en définitive, c'est aux Chypriotes turcs et grecs eux-mêmes qu'il appartient de s'efforcer d'aboutir.

73. Pour ce qui est de la Namibie, nous souhaitons, avec la communauté internationale, que les habitants de tout le Territoire soient autorisés à exprimer librement leur opinion quant à leur avenir politique et constitutionnel. Tous les groupes politiques doivent pouvoir participer pacifiquement au processus d'autodétermination, et surtout, il faut aller vite.

74. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous nous sommes joints à la France et aux Etats-Unis pour faire des démarches officielles auprès du Gouvernement sud-africain. Nous constatons à certains signes que ce dernier considère sous un nouvel angle sa politique envers la Namibie, mais il est évident que le changement n'est pas assez rapide. Nous attendons de l'Afrique du Sud un progrès positif et immédiat.

75. Pour sa part, la Grande-Bretagne a contribué au Fonds des Nations Unies pour la Namibie, un futur Institut pour la Namibie à Lusaka, à un projet du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour aider les réfugiés namibiens, et nous sommes l'un des pays qui contribuent le plus largement au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, qui comporte des bourses pour les Namibiens. Nous avons aussi fourni des fonds pour permettre à la South West Africa People's Organization d'envoyer des étudiants au Royaume-Uni pour apprendre l'anglais, ce qui permettra de leur accorder ensuite une assistance dans d'autres domaines de l'enseignement. En Namibie, comme ailleurs en Afrique australe, nous continuerons, en coopération avec d'autres pays, à favoriser l'autodétermination, la justice, l'égalité raciale, l'indépendance et la paix.

76. Je passe à la Rhodésie et je voudrais tout d'abord rendre hommage aux Présidents du Botswana, de la République-Unie de Tanzanie, du Mozambique et de la Zambie pour les efforts qu'ils ont fait depuis un an, avec le Premier Ministre de l'Afrique du Sud, pour favoriser un règlement négocié en Rhodésie. Il est à regretter que ces efforts n'aient pas connu un plus grand succès. Quoique certains progrès aient été faits, et lors d'une première rencontre entre le régime et le Congrès national africain à Victoria Falls on a pu aboutir à un accord sur plusieurs points.

77. A mon avis, deux conditions sont indispensables pour nous rapprocher d'une solution négociée. Tout d'abord, les Européens, et notamment M. Smith, premier ministre de la Rhodésie, doivent comprendre que sur la discorde entre leurs opposants politiques pour pouvoir retarder des réformes profondes, c'est courir au désastre; l'histoire en fournit bien des preuves. En second lieu, du côté africain, il faut une direction unifiée et incontestée, et cela, c'est le Congrès lui-même qui doit y parvenir.

78. A notre sens, un accord sur le transfert du pouvoir à la majorité en Rhodésie est indispensable si l'on veut maintenir la paix dans la région. Sinon, on glissera vers la lutte armée, et des dommages irréparables seront faits au pays et à ses voisins.

79. Pour éviter pareille catastrophe, je demande aux deux parties de reprendre leurs discussions, et j'exhorte les quatre présidents et le Gouvernement

sud-africain à ne pas se laisser décourager par les difficultés qui se sont fait jour. Je compte qu'ils reprendront leurs efforts. Pour notre part, nous sommes toujours prêts à jouer pleinement notre rôle. En attendant un juste règlement, les sanctions des Nations Unies doivent continuer d'être appliquées efficacement, car c'est un moyen de pression sur le régime illégal.

80. Je passe maintenant au problème du désarmement. Dans son rapport le Secrétaire général nous a rappelé nos responsabilités en matière de désarmement. Chaque année, les nations accumulent de plus en plus d'armes. Chaque année, les sommes consacrées aux armements s'accroissent. Chaque année, la capacité de destruction devient plus terrifiante. Dans certaines parties du monde telles que le Moyen-Orient, la concurrence en matière d'armes ne s'arrête jamais. Il n'est guère de continent qui nous semble à l'abri d'une telle course. Personne, à moins de ne se soucier aucunement des progrès de la race humaine vers de meilleurs niveaux de vie, ne peut manquer d'être effrayé de l'énorme gaspillage de ressources consacrées aux armes de destruction. Nombre de pays, dont certains sont parmi les plus pauvres, dépensent maintenant jusqu'à 10 p. 100 de leur produit national brut à des fins militaires. L'espérance monterait en flèche dans le monde si nous pouvions tous nous mettre d'accord pour limiter au chiffre maximum de même que 5 p. 100 le montant de notre produit national brut que nous consacrerions à la défense. Cela présuppose que les pays s'orienteraient pas à pas vers le chiffre et auraient besoin d'entamer entre eux de sérieuses négociations multilatérales en vue de la réduction de leurs effectifs militaires. C'est là, en fait, ce que nous faisons dans les négociations qui commencent maintenant sur la réduction des forces en Europe centrale. Si ces négociations pouvaient avoir leur équivalent en d'autres régions du monde, ce serait un début prometteur.

81. Mais, sans doute, le plus grand risque potentiel devant lequel nous nous trouvons est-il celui du danger nucléaire. Nous nous félicitons, bien entendu, des mesures qui sont actuellement prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour limiter les armes nucléaires et nous estimons qu'il ne devrait pas être impossible de mener à bien les mesures concertées arrêtées à Vladivostok. Nous comptons qu'un nouvel accord sur la limitation des armes stratégiques sera signé avant la fin de cette année. Mais cet accord, pour important qu'il soit, ne fait que freiner la course actuelle aux armements nucléaires. Il est indispensable d'aller de l'avant et d'arriver à réduire le nombre des engins nucléaires et nous demandons aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de faire en sorte que la prochaine série de pourparlers sur ce sujet, qui est prévu pour 1977, soit couronnée de succès.

82. Le Gouvernement de l'Union soviétique a présenté un projet de traité en vue de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires [A/10241, annexe]. Le Royaume-Uni a toujours défendu cet objectif et nous souhaitons que cette initiative parvienne à son but. Toutefois, je ne puis manquer de souligner qu'elle exige l'adhésion de tous les Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que la mise au point de dispositions de contrôle. Or, jusqu'ici, ces conditions n'ont pu être complètement réunies.

83. Nous devrions également examiner de la manière la plus attentive la proposition faite à la séance précédente par le représentant de l'Union soviétique [A/10243, annexe].

84. Mais, avant même que nous puissions résoudre ces problèmes, se profile à l'horizon un nouveau danger que je voudrais évoquer. Ce danger tient au chevauchement entre le désir de certains pays d'utiliser des matériaux nucléaires à des fins civiles et le risque croissant que de tels matériaux puissent être employés à des fins militaires. L'uranium et le plutonium sont utilisés non seulement dans les réacteurs nucléaires pour produire de l'énergie à des fins civiles, mais, une fois hautement enrichis, ces deux métaux peuvent aussi être employés pour fabriquer des armes nucléaires. Ceux qui possèdent un réacteur nucléaire ont déjà fait le premier pas pour être en mesure de produire l'arme nucléaire. S'ils passent ensuite à la deuxième étape et acquièrent les installations permettant d'enrichir leur uranium et de récupérer les combustibles qui ont déjà été utilisés dans leurs réacteurs nucléaires, ils seront alors déjà bien engagés sur la route qui leur permettra de fabriquer des armes nucléaires. A ce jour, seuls les Etats dotés d'armes nucléaires possèdent de semblables installations; ce sont l'Union soviétique, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Chine. Mais d'autres pays commencent à se demander s'ils ne devraient pas, eux aussi, envisager la construction d'usines de récupération et d'enrichissement du combustible nucléaire. S'il leur est possible de mettre en service chez eux de telles installations, ils seront en mesure de produire des matériaux militaires à un rythme tel qu'ils pourront fabriquer annuellement plusieurs milliers d'armes nucléaires. A titre de comparaison, les programmes nucléaires actuels accumuleront plus d'un million — je dis bien un million — de kilogrammes de plutonium dans les 10 années à venir. Par contraste, je rappelle que la bombe jetée sur Nagasaki et qui a causé tant de dégâts et de destructions ne représentait guère qu'une dizaine de kilogrammes. Un million de kilogrammes au cours des 10 ans à venir, alors que 10 kilogrammes seulement ont détruit Nagasaki. La dissémination de telles installations pourraient avoir pour résultat de permettre à l'humanité tout entière sur cette planète de se détruire elle-même. Manifestement, les hommes d'Etats du monde ici réunis ont le devoir moral d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

85. Les Nations Unies devraient se préoccuper de ce problème immédiatement et veiller à ce qu'un élan nouveau soit donné aux travaux actuellement accomplis par l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA].

86. Permettez-moi de soumettre à votre examen cinq idées afin d'essayer de cerner le problème. En premier lieu, les Etats Membres des Nations Unies devraient affirmer solennellement qu'ils s'abstiendront tous de transformer à des fins militaires des matériaux nucléaires destinés à des fins civiles. En second lieu, cette déclaration solennelle devrait être renforcée par un accord acceptant un système commun d'inspection internationale, sous l'égide de l'AIEA. Il devrait exister un régime unique de règles pour tous les pays du monde. En troisième lieu, tous les matériaux nucléaires et installation civiles devraient relever du système commun d'inspection. En quatrième

lieu, l'Agence devrait assumer la responsabilité de l'inspection des usines d'enrichissement et de transformation, outre son rôle actuel qui est d'assurer la sécurité des réacteurs nucléaires. En cinquième lieu, le nouvel ensemble de règles communes devrait reposer sur le contrôle des matériaux nucléaires et sur la comptabilité de leur utilisation à toutes les étapes de la vie du combustible.

87. Le Royaume-Uni se propose de faire des propositions précises dans ce sens à l'AIEA. C'est ainsi que nous donnerons suite aux intentions de la récente conférence sur la non-prolifération, bien que nos propositions, qui visent à un objectif plus large, ne reposent pas sur ce traité. Elles tendent à donner une expression pratique aux engagements qui ont déjà été pris par de nombreux gouvernements de ne pas convertir à des fins militaires du matériel nucléaire civil, et j'espère que l'Assemblée générale leur donnera son plein appui.

88. Il y a 30 ans, à la toute première Assemblée générale à Londres, mon grand prédécesseur, Ernest Bevin, avait pris l'engagement, au nom du Gouvernement britannique, d'utiliser pleinement tout instrument créé par les Nations Unies et de lui donner notre appui total. J'étais présent lorsqu'il fit ce discours. Jetant un regard sur le passé, j'estime que mon pays, membre permanent du Conseil de sécurité tout au long de cette période, a fidèlement honoré l'engagement pris par Ernest Bevin. Aujourd'hui, je renouvelle cet engagement à une époque où les dangers qui menacent le monde sont au moins aussi grands qu'au moment où les Nations Unies ont été fondées. Personne ne s'attend que les Nations Unies résolvent miraculeusement tous les problèmes du monde. Mais les efforts patients, la compréhension mutuelle, la conscience que nous sommes tous les citoyens du même monde et qu'aucun de nous ne peut échapper aux conséquences des actions d'un autre, tout cela, je crois, permettra à l'humanité, aux gens de toutes les couleurs et de toutes croyances, de faire ce qu'ont fait les fondateurs des Nations Unies, ce qu'ont fait nos ancêtres, à savoir se montrer dignes des tâches difficiles de l'heure.

89. M. ANDERSSON (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, de la part du Gouvernement suédois, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. L'expérience et les qualités dont vous avez fait preuve en tant que Premier Ministre du Luxembourg, vos dons remarquables d'homme d'Etat, sont d'une importance tout particulière pour cette session. Je voudrais dire également au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, combien la Suède lui sait gré de ses efforts inlassables pour promouvoir les idéaux des Nations Unies.

90. Cet automne, les Nations Unies peuvent, avec un certain recul, contempler trois décennies de services à la cause de la paix et de la coopération internationale. Cette année, il y a près de trois fois plus de nations représentées ici, à New York, qu'il n'y en avait à la première réunion de San Francisco. Le domaine d'activité des Nations Unies s'est sans cesse élargi. La question fondamentale que pose une contribution plus équitable et plus rationnelle des ressources du monde est devenue la préoccupation majeure et centrale de l'Organisation.

91. Les Nations Unies ont amélioré la sécurité et le bien-être de tous les peuples du monde. La coopération a compté pour beaucoup dans les efforts faits ici pour surmonter les conflits graves. Le Moyen-Orient, le Congo, Chypre et le Cachemire n'en sont que quelques exemples. En dépit de toutes ses imperfections, cette coopération a néanmoins été nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'opinion internationale a pu s'exprimer en ce forum et il ne fait pas de doute que cela a aidé à préserver la paix mondiale.

92. Mon compatriote, le regretté Secrétaire général Dag Hammarskjöld, a déclaré un jour que les Nations Unies "étaient devenues la première plate-forme et le principal protecteur des intérêts de nombreuses nations qui se sentent fortes en tant que membre de la famille internationale mais qui, isolément, sont faibles." C'est toujours vrai. Nous savons qu'il y a encore quelques pays riches et puissants qui dominent le monde — sur le plan de la technologie, de l'économie, sur le plan politique et sur le plan militaire. L'une des tâches les plus importantes des Nations Unies est d'inciter ces Etats à utiliser leurs ressources supérieures d'une façon qui tienne pleinement compte des intérêts des Etats plus faibles. Il importe aussi que ces derniers ne se retrouvent pas les perdants à la suite d'accords conclus entre les grandes puissances au nom de la détente.

93. Etant donné la situation internationale actuelle, il serait de l'intérêt des grandes puissances qu'elles fassent consacrer leurs accords aux Nations Unies et, de la sorte, permettent à tous les Etats de participer à la décision et d'avoir leur part de responsabilité. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, lance un avertissement et nous dit qu'au fur et à mesure qu'un plus grand nombre de décisions seront prises en dehors de l'ONU et par-dessus la tête de ceux qui la composent, les doutes croîtront quant à la valeur de l'Organisation des Nations Unies en tant que gardienne de la paix. C'est un souci que nous partageons.

94. Plus d'une centaine d'Etats Membres appartiennent maintenant au tiers monde. Leurs problèmes, c'est tout naturel, dominent les travaux de l'Organisation. Les questions de la santé, de la faim et du chômage — si vitales pour la majorité de l'humanité — ont pris maintenant une dimension nouvelle. Dans le cadre de cette organisation, des exigences visant à des relations équitables entre les pays pauvres et les pays riches ont été formulées, sous le signe d'un nouvel ordre économique international. Certes, ces questions peuvent être utilement discutées dans d'autres instances. Mais le Gouvernement suédois estime qu'il est important qu'à l'avenir, les travaux qui se feront dans ce domaine se poursuivent essentiellement sous les auspices des Nations Unies.

M. de la Flor Valle (pérou), vice-président, prend la présidence.

95. Dans un certain nombre de domaines, l'Organisation fournit à la fois un instrument de négociation et un forum pour la formulation de directives d'ordre politique. La septième session extraordinaire l'a prouvé. Même si les différends fondamentaux demeurent, les pays en développement et les pays développés ont négocié dans un esprit de coopération. Ils sont tombés d'accord sur un texte qui constituera le cadre

de nos efforts futurs en vue de parvenir à un règlement. Ainsi, les efforts des pays en développement qui visaient à faire disparaître la pauvreté et à réaliser une indépendance économique plus grande, à posséder un contrôle accru sur leurs propres ressources et à influencer plus largement les décisions sur les problèmes économiques globaux ont pris un élan nouveau. Ceci est dû en grande partie à la solidarité régnant entre tous les pays en développement.

96. Nous qui appartenons à la partie industrialisée du monde devons aller plus loin afin de répondre aux exigences justifiées des pays pauvres. Ce faisant, nous ne pouvons pas ne pas voir qu'un nouvel ordre économique différent entraînera chez nous des conséquences pratiques dans notre vie quotidienne. Il convient que nous apprenions à les accepter. La solidarité internationale l'exige. Le changement, et non pas le *statu quo*, est aussi à long terme dans notre intérêt. Tant que l'injustice, l'exploitation et la misère seront le lot de la majorité de l'humanité, la paix et la liberté n'auront aucun avenir.

97. Si l'on veut que les Nations Unies jouent un rôle légitime et prééminent, il convient qu'elles représentent pleinement la collectivité internationale tout entière. La Suède est convaincue de la nécessité de l'universalité. La participation de tous les Etats, petits et grands, et notamment de ceux qui sont entraînés dans des conflits, est essentielle si l'on veut que les Nations Unies apportent une contribution efficace à la paix et à la sécurité internationales.

98. Les efforts visant à écarter des Etats qui souhaitent être Membres des Nations Unies sont déplora- bles. Par conséquent, nous regrettons que le veto d'une grande puissance au Conseil de sécurité ait empêché les deux Etats du Viet Nam d'être admis en tant que nouveaux Membres des Nations Unies. Le peuple vietnamien a lutté pendant des décennies pour son indépendance nationale. Il a été soumis aux horribles souffrances de la guerre moderne. Cette année, le peuple du Viet Nam a enfin gagné la paix et l'indépendance. Il est grand temps qu'il soit aussi représenté dans cette organisation mondiale.

99. Nous souhaitons la bienvenue aux Etats qui sont devenus Membres des Nations Unies cette année, le Mozambique, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe. Ces trois Etats étaient tous naguère sous la domination coloniale portugaise. Leur lutte longue et ardue pour la liberté et l'indépendance a débouché sur une victoire de portée historique. La volonté et la solidarité des opprimés ont prouvé leur force. Le fait que nous ayons maintenant parmi nous ces trois nouveaux Etats Membres témoigne de l'intérêt présenté par la politique de décolonisation rapide et persévérante appliquée par le nouveau régime portugais. Cette politique mérite les éloges du reste du monde.

100. Voilà près d'un an que la Suède est membre du Conseil de sécurité. Pendant cette période, des décisions ont été prises à l'égard de la question de Chypre, dont l'un des résultats a été des négociations nouvelles. Nous lançons un appel aux parties intéressées pour qu'elles s'avancent sur la voie du compromis afin que le peuple de ce pays frappé par tant de souffrances puisse enfin revenir à une vie normale et pacifique tout en sauvegardant l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'île.

101. Au Moyen-Orient, un nouvel accord intérimaire a été conclu entre Israël et l'Egypte. C'est avec satisfaction que nous l'avons accueilli dans l'espoir qu'il constituera un pas sur la route qui mène à une paix durable dans la région. Cependant, cette paix ne saurait régner tant que les parties intéressées n'auront pu parvenir à un accord complet et conforme à toutes les dispositions figurant dans les résolutions du Conseil de sécurité, tenant compte des intérêts légitimes des Arabes de Palestine et de leurs exigences justifiées d'autodétermination nationale. Il importe donc au plus haut point que le courant vers le changement pacifique soit utilisé aux fins de négociations ultérieures. Le Conseil de sécurité devrait prolonger le mandat des forces de maintien de la paix dans le Sinaï, qui ont joué un rôle important dans la réduction du risque de conflits armés.

102. S'agissant de l'Afrique australe, le Conseil de sécurité n'a pu tomber d'accord sur les nouvelles mesures à prendre contre la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et contre sa politique d'occupation illicite de la Namibie après son refus de répondre aux exigences du Conseil. La Suède estime que le Conseil devrait exercer des pressions plus fortes sur le Gouvernement de Pretoria. Nous pensons que la situation constitue une menace à la paix au regard des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et que, par conséquent, les sanctions sont justifiées. Aussi bien, lorsque le Conseil de sécurité a traité la question de Namibie nous avons voté en faveur de la proposition visant à un embargo obligatoire sur les armes.

103. La ségrégation raciale en Afrique du Sud constitue l'un des exemples les plus frappants du fait que les droits de l'homme sont encore méprisés et foulés aux pieds dans de nombreuses parties du monde. Un autre exemple particulièrement navrant est celui qu'offre la violation grave des droits fondamentaux de l'homme au Chili, sous la dictature actuelle. Le refus de la junte militaire d'admettre un groupe d'étude de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies révèle que ce régime ne peut supporter de faire l'objet d'une enquête. Ce mois-ci, deux ans après le renversement du président Allende élu par le peuple, on voit dans le monde entier des gens manifester leur colère devant l'oppression qui règne au Chili et leur solidarité à l'égard des victimes. La mobilisation de l'opinion internationale contre le régime de terreur de la junte ne doit pas faiblir.

104. Mais dans d'autres pays encore, qui font moins l'objet de l'attention des Nations Unies, il y a des personnes qui sont privées de leurs droits fondamentaux. La communauté internationale doit réagir contre toutes les formes d'oppression et de terreur, où qu'elles se produisent. La lutte contre la torture et les traitements inhumains, une des questions inscrites à notre ordre du jour, doit cette année faire de réels progrès. Les Nations Unies doivent continuer à travailler pour que soit abolie la peine capitale dans tous les pays. La nécessité de cette tâche nous est constamment rappelée.

105. En outre, je voudrais insister sur le manque déplorable de respect dont nous avons des preuves quotidiennes vis-à-vis des dissidents politiques. La Déclaration universelle des droits de l'homme fait sien le droit qu'a chaque être humain d'avoir sa propre

opinion, d'exprimer ses propres pensées, sans ingérence aucune. Néanmoins, dans un grand nombre de pays, des personnes sont emprisonnées pour n'avoir eu que le tort d'exprimer des pensées que l'on jugeait inopportunes. Amnesty International est une organisation qui mérite beaucoup de respect pour la façon dont elle a attiré l'attention du monde sur le sort de nombre de ces personnes. De l'avis de la Suède, les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

106. La condamnation de ce genre de persécution ne constitue pas une ingérence injustifiée dans les affaires intérieures d'autres pays. Le respect des droits de l'homme est essentiel à l'instauration de relations amicales et à la coopération entre Etats. Ce principe a été inscrit dans le document signé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Helsinki cet été. Cette conférence a montré que la situation en Europe s'est davantage stabilisée et que la coopération concrète entre les Etats peut s'instaurer en dépit des divergences d'idéologies et de systèmes sociaux. Le fait qu'un continent dont les conflits internes ont mené par deux fois le monde entier à la guerre au cours de ce siècle se soit lancé dans une telle coopération est dans l'intérêt non seulement des pays participants, mais dans l'intérêt du monde dans son ensemble. Nous savons que les progrès nouveaux sur cette voie sont subordonnés aux efforts de détente des grandes puissances.

107. Je tiens à souligner que les relations et la coopération entre les Etats européens et les Etats nord-américains ne sauraient être isolées du contexte global et ne doivent pas être considérées comme contribuant uniquement à l'intérêt mutuel de ces pays eux-mêmes. Une coopération politique et économique accrue entre les grands pays industrialisés mais destinée seulement à promouvoir leurs propres intérêts accentuerait encore l'inégalité dans la répartition de la puissance et des ressources. A la suite de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les Etats participants devraient prendre des responsabilités plus grandes en vue d'établir la paix et l'égalité entre les peuples du monde.

108. La solidarité internationale va de pair avec la solidarité nationale. Une politique étrangère poursuivie dans un esprit de solidarité va de pair avec une politique nationale qui fait de la solidarité une de ses pierres angulaires. La sécurité sociale et économique, l'égalité entre les hommes et les femmes, la participation de tous les citoyens aux décisions affectant leur vie journalière — au travail et dans la société en général — sont des réformes qui engendrent une cohésion sociale. Mais elles encouragent également la solidarité entre les nations.

109. Je ne saurais terminer mes remarques sans attirer l'attention sur un domaine où, selon nous, les Nations Unies ont fait très peu de progrès. Il s'agit du domaine du désarmement.

110. Lorsque les Nations Unies ont été créées, à la fin de la seconde guerre mondiale, un de leurs objectifs fondamentaux visait à promouvoir la paix et la sécurité internationales pour le désarmement. Jusqu'à présent, aucune mesure décisive n'a été prise pour parvenir à cet objectif. Malgré les négociations intensives de la dernière décennie, aucun désarmement véritable ne s'est concrétisé. Le niveau des arsenaux

militaires est toujours très élevé et, dans certains pays, il continue de s'élever.

111. L'équilibre militaire de la terreur pourrait peut-être actuellement être considéré comme une sorte de garantie pour la paix. Mais à la longue, ce n'est pas une base solide pour un ordre mondial pacifique. Le niveau élevé des préparatifs militaires et les énormes arsenaux d'armements peuvent eux-mêmes provoquer des risques d'incidents et de heurts. Si nous parlons vraiment sérieusement d'un climat de détente politique, il conviendrait alors que nous portions une attention plus grande aux possibilités qu'offrirait pour un désarmement réel cette situation même. Il est évident, également, que si le processus de détente politique doit durer et prendre de plus grandes dimensions, il faudra qu'il soit étayé par des mesures visant à réduire les forces actuelles et, ce qui est plus important encore, à amorcer un désarmement authentique.

112. Dans un domaine très proche — celui du droit humanitaire international — il semble que quelques progrès soient en vue. Je pense aux nouvelles règles concernant la protection des populations civiles en période de conflits armés ainsi qu'à l'interdiction ou à la limitation de l'utilisation de certaines armes particulièrement cruelles. Nous estimons que l'interdiction de l'emploi de ces armes, fondée sur des motifs humanitaires, peut aussi dans certains cas constituer un premier pas vers un désarmement réel grâce à l'interdiction de la production et de la prolifération de ces armes.

113. Il y a 30 ans qu'explosait la première charge nucléaire. Depuis lors, l'arsenal nucléaire mondial n'a cessé de s'accroître. Depuis longtemps, il a été suffisamment important pour balayer notre civilisation entière. De plus, les arsenaux d'armes classiques ont atteint des niveaux tels qu'ils auraient été inimaginables à la fin de la seconde guerre mondiale. Alors que le risque d'une guerre dévastatrice n'a cessé d'augmenter, des ressources matérielles et humaines énormes qui auraient pu être utilisées à des fins économiques et sociales pour le bien-être de tous les peuples ont été englouties.

114. Pour parvenir à des résultats dans le domaine du désarmement, les deux superpuissances nucléaires — les Etats-Unis et l'Union soviétique — doivent s'acquitter de leurs lourdes responsabilités. Nous nous félicitons des efforts actuels faits par ces Etats afin de limiter les armes les plus destructrices au moyen de pourparlers bilatéraux. Mais, en même temps, il faut bien constater que ces pourparlers n'ont fait aucune contribution jusqu'ici à un désarmement réel. Bien au contraire, on a abouti à certains accords qui autorisent, en fait, le réarmement jusqu'à certains niveaux.

115. En s'abstenant volontairement de se procurer des armes nucléaires, de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires ont prouvé qu'ils étaient convaincus de la possibilité d'ériger une barrière effective contre la prolifération des armes nucléaires. La prolifération pourrait être enrayée moyennant certaines conditions. L'une d'entre elles serait l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire — partout, et donc aussi dans les Etats dotés d'armes nucléaires — mais il conviendrait que celle-ci soit soumise le plus tôt possible à des mesures efficaces de contrôle international. Une autre condition serait que les Etats qui ne

l'ont pas encore fait adhérent au Traité de non-prolifération. Mais la plus importante serait que les deux grandes puissances prennent de toute urgence des engagements dans le domaine du désarmement nucléaire. Je tiens à souligner en particulier la nécessité urgente d'une interdiction complète de tous les essais d'armes nucléaires. Depuis longtemps, la Suède essaie de parvenir à un accord dans ce domaine, et nous poursuivrons nos efforts. En 1971, nous avons présenté à la Conférence du Comité du désarmement un projet de traité visant à parvenir à un traité d'interdiction complète des essais. Cette question aura une place préminente à l'ordre du jour de cette assemblée et nous nous en félicitons.

116. La responsabilité principale pour réaliser un désarmement réel incombe au premier chef aux superpuissances. Mais il appartient à tous les Etats et à la communauté internationale tout entière de faire des efforts énergiques à cet effet afin de contribuer au succès de cette entreprise. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions édifier un avenir plus sûr pour l'humanité. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait souligné la nécessité du désarmement dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation. Nous sommes comme lui convaincus que les Nations Unies devraient jouer un rôle prédominant dans les efforts visant à libérer le monde de la peur.

117. M. DENNIS (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation du Libéria, c'est avec un grand plaisir que nous félicitons le président, M. Thorn, de son élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. En tant que Membre fondateur de cette organisation mondiale pour la paix, le Luxembourg a pris une part très active aux efforts inlassables de la communauté internationale pour traduire dans la réalité les idéaux de la Charte dans le cadre d'une communauté mondiale en perpétuelle évolution. Avec une carrière extraordinairement brillante et remarquable, M. Thorn apporte à ces hautes fonctions une riche expérience et des connaissances qu'il est difficile d'égaliser. Dans ses fonctions, il peut être assuré de plein appui de notre délégation.

118. Permettez-moi de saisir cette occasion pour adresser à son éminent prédécesseur, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, fils éminent de l'Afrique, nos remerciements sincères pour la façon efficace et magistrale avec laquelle il a présidé les travaux de la vingt-neuvième session ainsi que de la septième session extraordinaire.

119. Nous félicitons également le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, de la grande efficacité avec laquelle il continue de mener les affaires du Secrétariat et pour ses efforts inlassables au service de la paix et de la sécurité internationales et de la coopération multilatérale.

120. Après une période de lutte acharnée et pleine de sacrifices pour s'émanciper du joug de la domination coloniale, une fois de plus, le Libéria est heureux et fier d'accueillir aux Nations Unies et parmi les nations libres un autre groupe d'Etats africains, à savoir l'Etat du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique. De même que les premières victoires remportées contre le colonialisme et l'op-

pression ont été des atouts précieux pour ces nouveaux Etats Membres pendant leur lutte, leur victoire ne peut que servir à renforcer la volonté de ceux qui, dans la famille humaine, sont encore assujettis à l'indignité du colonialisme, à un gouvernement minoritaire raciste et à l'*apartheid*.

121. Tout en souhaitant la bienvenue à ces trois nouveaux Etats aux Nations Unies, nous attendons avec impatience l'élimination totale du colonialisme portugais en Afrique avec l'indépendance imminente de l'Angola, à la fin de l'année. Nous espérons sincèrement et nous comptons que dans l'intérêt suprême de la grande nation angolaise, dont l'indépendance doit être complètement rétablie, les dirigeants politiques de ce territoire, dans la tradition sacrée de l'Afrique, sauront concilier leurs divergences et ne permettront pas à l'influence destructrice des forces étrangères de continuer à saper les nobles objectifs de l'autodétermination et de l'indépendance.

122. Nous sommes réunis ici en cette session, qui marque de manière significative le trentième anniversaire de la fondation de notre grande organisation, pour débattre des questions à l'ordre du jour et pour méditer sur les crises qui assaillent notre monde, ainsi que pour trouver ensemble des solutions aux graves maux dont souffre la société internationale contemporaine du fait de son attitude et de sa structure. En effet, somme toute, que nous discutons d'un problème politique particulier dans une région donnée du monde ou que nous traitons des problèmes du bien-être de l'homme — pauvreté, population, alimentation, énergie, statut de la femme, ressources naturelles, industrialisation, environnement, meilleurs accords commerciaux ou monétaires — la condition *sine qua non* d'un véritable progrès dans tous ces secteurs et dans d'autres est la reconnaissance sur le plan national des réalités et des nécessités changeantes des relations internationales, la volonté nationale de s'adapter à ces changements et de se préparer collectivement à réajuster le mécanisme international pour mettre en œuvre la véritable volonté collective.

123. Le Secrétaire général a su diagnostiquer avec perspicacité et intuition la source, devrais-je dire, les sources des problèmes qui se posent à la communauté internationale lorsqu'il a fait observer, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, que :

“L'évolution du monde de l'après-guerre — et notamment l'apparition des armes nucléaires, la conclusion de pactes militaires régionaux, l'accélération du processus de décolonisation, les progrès extraordinaires de sciences appliquées et de la technique, l'accroissement impressionnant de la population et l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de pays en voie de développement — a créé au cours de ces 30 dernières années une structure géopolitique nouvelle. De ce fait, les fondements du pouvoir, tant politique qu'économique, dans le monde pris dans son ensemble, se sont radicalement transformés, et ce d'une manière qu'il était impossible de prévoir à San Francisco.”
[A/10001/Add.1, sect. I.]

124. Si nous voulons faire face à cette évolution, il est urgent que nous modifiions nos attitudes les uns vis-à-vis des autres en tant qu'Etats libres, souverains et indépendants, pour pouvoir embrasser pleinement

l'importance de nos problèmes et réviser en temps utile les structures de notre coopération, tout en recherchant des solutions collectives authentiques conformes à notre engagement continu et inchangé aux principes nobles et élevés gravés dans la grande Charte qui porte la paix et l'espoir de l'Organisation des Nations Unies.

125. Du fait que l'indépendance politique n'a pas de sens sans l'émancipation économique, les pays en développement ont cherché à compléter les contacts et les consultations Est-Ouest par un dialogue authentique et réaliste Nord-Sud afin de faire des Nations Unies non seulement un organe de paix et de sécurité internationales, mais également le rempart contre les horreurs d'une paix sans espoir. En effet, nous avons finalement compris, dans le monde d'aujourd'hui, que la victoire de la paix n'est vraiment gagnée, en dernière analyse, que par la victoire pour le progrès international.

126. Toutefois, barrant la route vers le progrès, se trouve la masse fluctuante des marchés d'exportation stagnants et des termes de l'échange en déclin. Nos peuples et nos pays supportent le poids écrasant d'une lourde sous-estimation des ressources naturelles et humaines au cours des siècles, de l'inflation galopante et de la récession prolongée, de l'endettement excessif et de la colossale insuffisance des transferts de capitaux vers nos économies en voie de développement. De façon fort regrettable, notre monde doit supporter les fardeaux de notions égoïstes et d'institutions inadaptées.

127. Aux Nations Unies, aujourd'hui, nous devons à nouveau répondre à la gageure de modifier cette stratégie et d'accélérer le plan de la totale libération de l'humanité. Trop longtemps nos projets de développement ont été brusquement court-circuités, trop longtemps, nos économies ont été gérées et supportées de loin. Trop longtemps, la cruauté de la famine a été infligée à des peuples sans défense; trop longtemps les forces destructrices d'une pauvreté écrasante ont brisé pour nous la perspective d'un avenir meilleur.

128. La délégation libérienne est réconfortée de voir que le poids des siècles peut être véritablement réparti à l'avenir. Il peut être réparti par la volonté collective de traduire les accords limités mais unanimes de la septième session extraordinaire en mesures concrètes visant à instaurer un ordre économique international caractérisé par plus d'équité et de justice. Ce poids peut être supporté collectivement par un commerce multilatéral plus important et des transferts de capitaux. Il peut être partagé si des mesures précises sont prises dans le monde d'aujourd'hui pour apporter la technologie moderne à l'agriculture de subsistance et à l'environnement urbain. Et il peut être partagé par une volonté déterminée de confiance dans l'interdépendance, ou l'alliance créative, entre toutes les nations — mais créative non pas dans le sens d'un développement de groupes, et non pas dans l'esprit d'une appréhension croissante. En effet, le monde peut trop facilement passer de la conscience nationale à une nouvelle ère de provincialisme régional ou de groupe. Ce dont nous avons besoin, au contraire, c'est de mécanismes adaptés qui structurent la dynamique de toutes les finances et institutions publiques, afin qu'elles unissent au sein de la société humaine,

de façon effective et harmonieuse, ceux qui réussissent et ceux qui sont privés.

129. Ainsi sommes-nous d'avis que la future tâche de développement serait rendue beaucoup plus facile si un code commun de conduite gouvernait le comportement des sociétés transnationales, et si une méthode multilatérale était adoptée pour développer la production agricole et les autres entreprises collectives en vue d'une augmentation des stocks alimentaires et des projets de développement valables. Nous espérons sincèrement que les décisions prises à la septième session extraordinaire nous ont fait parvenir au début de cette attitude collective. Nous croyons que la coopération entre les nations du tiers monde inciterait en même temps qu'elle garantirait la collaboration entre les pays développés et les pays en développement, pour donner une nouvelle structure aux institutions et réviser les conditions en vue du monde inévitablement meilleur de demain.

130. Avançons donc avec courage et résolution vers la mise en application des décisions auxquelles nous sommes arrivés solidairement pendant la récente session extraordinaire, tout en nous assurant qu'elles ne vont pas seulement servir à grossir encore les archives des Nations Unies, mais qu'au contraire elles feront grandir la bonne volonté, la compréhension et la coopération internationales.

131. Mon gouvernement est toujours prêt à apporter sa contribution afin d'aider à faire en sorte que l'esprit d'accommodement mutuel qui a caractérisé jusqu'à présent notre dialogue soit maintenu dans la poursuite des négociations tandis que nous progressons vers la réalisation du nouvel ordre économique international.

132. La paix et la sécurité ont toujours été liées au progrès économique et social de chaque peuple, qu'il fasse partie d'un Etat national ou d'une communauté mondiale. Et si nous parlons avec un certain optimisme des perspectives d'amélioration de la situation économique mondiale, nous ne devons pas perdre pour autant de vue l'interaction des forces politiques de l'époque où nous vivons.

133. La scène internationale contemporaine montre que le processus de détente, tel qu'il s'est récemment manifesté à Helsinki, lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, apporte heureusement à toute l'humanité l'assurance réconfortante que la tension qui règne entre les grandes puissances ne cessera de diminuer et que les menaces d'affrontement nucléaire diminueront considérablement. A cet égard, nous considérons les deux propositions faites ce matin devant l'Assemblée [2357^e séance] par le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko, et auxquelles M. Callaghan, secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères, vient de se référer à l'instant — l'une interdisant la mise au point et la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et la seconde concernant la cessation des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires et la conclusion d'un traité visant à réaliser une interdiction complète des essais — comme étant des plus constructives et des plus opportunes et justifiant l'adhésion de tous les Etats Membres de cette organisation et, en fait, des peuples épris de paix du monde entier. L'esprit de ces propositions semble également compatible avec les points de vue américains sur le désarmement et la prolifération nucléaire

tels qu'ils ont été exposés hier par le Secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères, M. Kissinger, lorsqu'il s'est adressé à cette assemblée [2355^e séance].

134. Tout en nous félicitant des efforts réels accomplis pour favoriser une entente internationale, nous pensons que ce processus devrait s'étendre aux autres points troublés du monde. En effet, si l'origine du dernier conflit mondial était en Europe et si la sécurité européenne ou occidentale nous préoccupe toujours, il est tout à fait possible qu'étant donné la prolifération des armes nucléaires et classiques, ainsi que la poursuite de la tension et la détérioration de la situation, notamment au Moyen-Orient et en Afrique australe, un conflit de proportions globales prenne naissance dans ces régions ainsi que dans d'autres si la détente sélective ne devait pas céder la place à une détente générale et réelle.

135. Le Libéria se félicite des changements significatifs et positifs intervenus depuis la dernière session ordinaire et il a été encouragé par les réactions compatissantes à la nécessité impérieuse d'un changement constructif à apporter à notre société mondiale, reflétant les réalités d'une modification des relations de puissance. Le Président du Libéria, M. William R. Tolbert Jr., s'est fait l'écho de ces progrès encourageants lorsqu'il a déclaré récemment :

“En ce monde déséquilibré, une nouvelle force socio-politique gagne constamment et progressivement du terrain. Que ce soit le Cambodge en Extrême-Orient, le Mozambique, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe en Afrique, Cuba en Amérique ou le Portugal en Europe, une tendance se fait jour qui est de bon augure pour la paix mondiale. Plaise à Dieu que cela s'accomplisse dans un avenir pas trop éloigné.”

136. Les initiatives prises pour passer d'un état de “ni guerre ni paix” au Moyen-Orient relèvent naturellement de ces heureux événements. Comme nous l'avons dit dans le passé, nous répétons aujourd'hui que le Libéria ne peut que soutenir, dans cette région troublée, une politique qui soit conçue pour parvenir à une paix durable et non éphémère, qui assure à tous les peuples de la région, y compris les Palestiniens et les Israéliens, leur droit à la justice, à la sécurité et à un Etat national.

137. Compter exclusivement sur la force des armes et demeurer intransigeant dans les négociations n'est pas le moyen de parvenir à cet objectif. Depuis 1948, nous avons tous vu la démonstration tragique de l'échec d'une telle attitude. Au lieu de cela, aucun effort ne doit être ménagé pour remplacer la position de force par une véritable négociation en vue de remplacer le climat de crainte, de méfiance et de haine par la tolérance, la compréhension et la coopération.

138. En un mot, le Libéria considère qu'il y a deux conditions essentielles à une paix durable au Moyen-Orient : le retrait d'Israël de tous les territoires acquis depuis juin 1967 et l'exercice par le peuple palestinien de tous ses droits nationaux.

139. Le très grand intérêt que nous portons à la paix dans cette région nous incite à applaudir les efforts inlassables de toutes les parties comme de ceux qui ont contribué au récent accord intérimaire sur le Sinaï. Cet accord, qui a demandé tant d'efforts, n'est évidemment que très limité si on le compare aux problè-

mes monumentaux des droits des Palestiniens, de l'occupation illégale de territoires et de la sécurité israélienne; mais nous n'en pensons pas moins qu'il contient les éléments potentiels devant permettre de lancer des initiatives diplomatiques à la fois immédiates et plus larges dans l'intérêt d'une paix juste et durable.

140. Mais alors que nous célébrons ces résultats heureux, bien que limités, qui nous permettent d'espérer en d'autres victoires encore de la liberté et de l'épanouissement de l'humanité, nous continuons de faire face à des forces qui s'évertuent à semer la subversion dans une atmosphère de bonne volonté internationale et à mettre en danger la paix et la sécurité du monde. C'est ce qui se passe en Afrique australe ainsi que dans d'autres poches du colonialisme et de l'oppression. Permettez-moi, à cet égard, de partager avec vous certaines pensées émises par mon président, M. Tolbert, sur le problème de l'Afrique australe. Il a dit :

“... Nous avons tracé une ligne entre la situation telle qu'elle existe actuellement et celle qui devra s'instaurer à l'avenir. La différence réside en ceci que l'état des choses actuel peut changer et sera changé, l'égalité raciale, la justice sociale et le gouvernement par la majorité africaine sont inévitables pour l'avenir en Afrique australe comme partout ailleurs sur notre continent.”

Il a ajouté :

“Que nous communiquions directement avec le Gouvernement sud-africain dans un effort visant à amener un changement pacifique immédiat, que nous continuions inlassablement et obstinément à prêter notre assistance morale et matérielle aux mouvements de libération africains, ou encore que nous nous associons à l'action concertée des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, nous restons inébranlables dans notre détermination de travailler positivement pour la libération totale et absolue de l'Afrique tout entière.”

141. Pour ce qui est de la Namibie, le Libéria a toujours soutenu et continue de soutenir que le peuple de ce territoire international doit, sans aucun compromis, pouvoir exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale. Ainsi qu'il m'a été donné de le déclarer devant le Conseil de sécurité au début de juin, lorsque la question de Namibie y était discutée, mon gouvernement reste d'avis que des élections démocratiques doivent avoir lieu sans grand délai en Namibie sous les auspices des Nations Unies, et que la communauté mondiale doit exercer un effort concerté et efficace afin que le Gouvernement de l'Afrique du Sud se retire de la Namibie et accorde au peuple de ce territoire son droit légitime à déterminer librement son propre avenir.

142. Au Zimbabwe, un règlement constitutionnel n'est toujours pas intervenu, en raison surtout du fait que l'injustice et l'oppression n'ont pas encore cédé le pas dans ce territoire à la raison et à la mesure. La politique du Libéria, qui se fonde sur la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe², consiste à appuyer énergiquement toutes négociations, à condition que le principe du gouvernement par la majorité ne soit pas compromis. Afin que ces négociations

aboutissent à un accord significatif, tous les dirigeants du Congrès national africain, les représentants légitimes du grand peuple zimbabwé, doivent pouvoir prendre librement part aux discussions sans risque d'être molestés.

143. Nous applaudissons la contribution louable qu'ont déjà apportée le Président de la Zambie, M. Kenneth Kaunda, ainsi que d'autres dirigeants africains pour aider à préparer le terrain en vue d'un règlement négocié. Nous voulons garder l'espoir que le dirigeant rebelle Ian Smith ne tardera pas à reconnaître que la solution du problème du Zimbabwe ne peut résider que dans la reconnaissance du principe du gouvernement par la majorité et dans l'établissement d'une société réellement multiraciale.

144. Le Libéria continuera à lutter jusqu'à ce que le système inhumain de l'*apartheid* en Afrique du Sud soit complètement relégué au passé, à la poubelle de l'histoire, où il appartient de droit. Pour le Libéria, les bantoustans ne sont pas des foyers nationaux pour les Africains. Pour eux, un foyer ne peut être autre chose que le libre accès à tout le territoire de l'Afrique du Sud, déterminé sur la base des principes démocratiques, dans une atmosphère où les relations de maîtres à serviteurs de naguère auront disparu complètement pour faire place à une attitude plus saine de tolérance et de respect pour les droits fondamentaux de l'homme.

145. Le Libéria s'est félicité des efforts difficiles de négociations et de conciliation dans certaines parties de la région de l'Afrique australe. Mais nous tenons à dire, pour que ce soit parfaitement clair, que le Libéria ne croit pas que les majorités africaines de cette région puissent se laisser entraîner à aucun moment dans d'interminables négociations. Leurs objectifs de libre détermination et d'indépendance, avec l'élimination de tous systèmes de racisme et d'oppression, restent fermes, car ils ont toujours la possibilité de prendre les armes pour recouvrer leurs droits inaliénables et imprescriptibles.

146. Le Libéria continue à interpréter littéralement la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, qui fait de tous les territoires encore dépendants des candidats authentiques à l'indépendance. Au moment où nous accueillons l'Etat de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans la société des nations libres, nous lançons un appel très spécial aux Etats Membres de cette organisation qui rentrent encore dans la catégorie des puissances coloniales ou des autorités administrantes, en cette époque éclairée de la civilisation humaine, pour qu'ils accélèrent le processus de leur retrait afin que les bienfaits de la liberté puissent s'étendre enfin à toute la famille humaine.

147. Au début de cette intervention, j'ai parlé de certains maux d'attitude ou de structure, qui harcèlent notre communauté mondiale et qui doivent être traités de toute urgence si nous voulons vraiment surmonter les crises de notre époque. On a parlé des changements radicaux intervenus dans le domaine de la puissance depuis la création des Nations Unies, changements qui ont conduit à la diffusion du pouvoir politique au cours des années 1950 et 1960 et qui sont maintenant accompagnés d'une diffusion de la puissance économique. Cette évolution a rendu instables les relations internationales, mais cependant, nous

ne nous trouvons pas devant des difficultés sans remède.

148. Ainsi, au milieu de nos crises politiques et économiques, nous confrontons tous un défi; celui de renouveler nos engagements aux principes immuables et toujours valables de la Charte des Nations Unies. Ce défi nous fait un devoir de travailler pour une paix et une sécurité réelles, certes, mais en évitant aussi la perspective d'une paix qui n'engendrerait pas l'espoir. Ce défi nous commande non seulement de travailler sérieusement pour diminuer le fossé qui existe entre les nantis et les démunis, afin de ne pas réussir seulement à éviter un holocauste général, comme cela est le cas depuis 1945, mais encore, avec cette rare combinaison de réalisme et de justice, de progresser vers l'élimination des foyers de tension au Moyen-Orient, en Afrique australe, à Chypre, dans la péninsule coréenne et dans d'autres parties du monde.

149. Pendant ce trentième anniversaire de la fondation de cette grande organisation, nous, les peuples des Nations Unies, sommes appelés à faire tout cela, et rien de moins, si nous voulons continuer à nous considérer comme des être rationnels, capables de gérer nos affaires et de prendre en main notre propre destinée, au lieu de laisser tout au hasard avec une résignation dangereuse, aveugle et superstitieuse, ou encore à un consensus qui ne serait pas représentatif, d'où qu'il vienne.

150. Nous lançons donc un appel à tous, aux politiquement puissants, qu'ils le soient depuis longtemps ou récemment, ainsi qu'aux politiquement faibles; aux économiquement privilégiés, anciens et nouveaux, ainsi qu'aux économiquement déshérités, pour qu'ils n'épargnent aucun effort pour renforcer une disposition grandissante à la conciliation, à la consultation et à la collaboration, et pour qu'ils travaillent activement à la naissance rapide d'une communauté véritablement mondiale dans laquelle nous puissions tous pratiquer la tolérance et vivre ensemble en coopération, dans la paix les uns avec les autres, en bons voisins. En effet, notre sort sur cette planète est entrelacé et entremêlé de mille manières et nous n'avons d'autre choix que d'agir ainsi.

151. Tout comme M. Callaghan vient de le dire, j'ai également confiance que l'humanité saura relever le défi.

152. M. THOMPSON (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi de commencer par exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple de la Jamaïque, nos félicitations au Président pour son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Etant donné ses grandes réalisations en tant que Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, nous espérons que, sous sa haute direction, cette session de l'Assemblée continuera avec le même élan sur la voie dans laquelle elle s'est engagée sous la direction de son éminent prédécesseur, M. Abdelaziz Bouteflika, de l'Algérie. A ce dernier, j'adresse mes félicitations et mes remerciements pour un travail bien fait au cours de ce que l'on pourrait décrire comme l'une des années les plus pleines d'événements de l'histoire des Nations Unies.

153. Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et au personnel du Secrétariat pour l'aide constante et inappréciable que nous

avons reçue dans tous nos efforts, et dont profitera une grande partie de l'humanité par le maintien de la paix et l'application d'une justice sociale et économique.

154. Trois nations nouvellement indépendantes, la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique, sont maintenant devenues Membres de cette Organisation, et la Jamaïque leur présente ses meilleurs vœux de bienvenue. Nous attendons également avec impatience de voir parmi nous la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

155. L'année dernière a été une année de changement profond dans le domaine international, politique et économique, et cette session nous donne l'occasion de poser la question : "Où sommes-nous et que faisons-nous à partir de maintenant ?". En nous posant cette question, nous devons tout d'abord jeter un coup d'œil au système des Nations Unies.

156. Les Nations Unies, qui deviennent véritablement représentatives de tous les peuples du monde, reflètent la conscience de l'humanité. Aujourd'hui, alors que les voyages, les communications et les moyens d'information relient tous les peuples du monde, une meilleure diffusion des renseignements sur les travaux des Nations Unies pourraient renforcer sa base d'appui universel et d'action coopérative mondiale. Les Nations Unies ont déjà gagné le respect du monde en tant qu'institution impartiale. Elles se sont acquises ce respect par l'influence directe qu'elles ont sur chaque homme et sur chaque femme dans le monde.

157. C'est à cause de ce lien direct entre les Nations Unies et les peuples, et du besoin qu'il y a de renforcer ce lien, que je vais poser les questions suivantes, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, aux peuples du monde :

"Ici, aux Nations Unies, nous traitons des questions vitales qui affectent l'humanité, telles que la guerre, la paix, la faim, les droits de l'homme, et toute une gamme de problèmes de développement. Pour ce qui est de ces problèmes, que savez-vous, en tant que citoyens des pays Membres des Nations Unies, au sujet des politiques et des positions adoptées ici par vos représentants en votre nom ? Dans quelle mesure ces politiques et ces positions reflètent-elles véritablement vos attitudes et vos sentiments ?

La grande force des Nations Unies doit être d'être acceptées par tous les peuples du monde, et non pas seulement par des hommes d'Etat représentant leurs pays. Vous, l'homme de la rue, savez-vous et approuvez-vous du fait que, tandis que les pays avancés du monde dépensent entre 250 et 275 milliards de dollars par an pour leur budget militaire, 11 milliards de dollars seulement sont consacrés à l'aide officielle au développement ? Savez-vous et admettez-vous que, tandis que par le truchement de vos représentants en cette assemblée vous parlez de relâcher les tensions internationales pour créer une atmosphère de paix et de prospérité, tandis que peut-être vous envoyez des tracteurs afin de donner des aliments aux affamés, vous expédiez aussi des armes sophistiquées pour tuer les faibles ?"

Il est difficile de dire ce que nous déplorons le plus : le dilemme des nations pauvres qui achètent des épées au lieu des charrues dont elles ont besoin, ou le crime des nations marchandes qui vendent de la mort en livrant des quantités d'armements.

158. Les grandes puissances, qui partagent la responsabilité pour la paix internationale et le bien-être économique, fabriquent en même temps, vendent et livrent, des missiles, des tanks et des canons, parfois aux deux parties à un conflit international. Les moyens d'information nous montrent sans cesse des images d'orphelins de guerre et de files interminables de malheureux réfugiés dont les champs ont été défoliés par les instruments de guerre modernes; mais ces puissances leur vendent des canons au lieu de matériel de construction. A ceux qui ont besoin de maisons, d'aliments et de médicaments, on vend des tanks, des canons et des missiles. Le canon n'a qu'un seul usage. On ne peut s'en servir pour bâtir une école ou une maison; on ne peut s'en servir pour labourer le sol. On peut seulement s'en servir pour tuer et détruire.

159. Le trafic d'armes n'est pas limité aux zones de conflit ouvert. Il devient même encore plus clandestin lorsqu'il sert à la subversion, contre l'exercice par les Etats de la pleine souveraineté lorsqu'ils cherchent à appliquer des principes politiques sociaux et économiques qui n'ont pas l'heur de plaire à certains intérêts importuns. Je songe surtout aux pays en développement qui mettent en œuvre des programmes de réforme structurelle de leur société, et qui par conséquent courent le risque de subir des troubles internes fomentés par des forces extérieures.

160. L'homme de la rue sait-il qu'après des dévastations massives causées par la guerre, quand les victimes tendent la main dans un geste de pardon et veulent être admises aux Nations Unies, ce havre de paix, ceux qui sont responsables au premier chef des dévastations refusent la main tendue en les empêchant de devenir Membres de l'Organisation ?

161. J'approuve sans réserve ce qu'a dit le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger : "Un monde où la survivance des nations serait à la merci de quelques-uns vivrait dans l'oppression, l'injustice et la peur." [2355^e séance, par. 73] Toutes les petites nations le savent; elles le croient, elles ont peur et elles tremblent.

162. Chypre n'est qu'un exemple de la tragédie de l'ingérence étrangère et de l'oppression des faibles par les forts. Belize en est un autre exemple, et je constate avec joie que les Etats-Unis ont offert de contribuer au règlement des différends régionaux.

163. Pour ce qui est de Belize, nous avons là un bon exemple de stagnation, voire même d'un abcès purulent de mécontentement. Nous ne devons pas accepter l'idée d'une impasse, que nous avons rejetée dans le cas de Chypre. Nous ne devons pas ralentir l'élan vers la paix, et nous demandons aux puissances intéressées, notamment aux puissances influentes de l'Amérique latine, de tirer Belize de cette position intolérable. Ce pays est maintenant au seuil de l'indépendance, mais ne peut accepter cette liberté qui lui est offerte et lui revient de droit, parce qu'il a peur de l'annexion.

164. J'aimerais poser la question suivante : pourquoi certains foyers de troubles, comme le Moyen-Orient

ou Chypre, retiennent-ils l'attention des grandes puissances, avec ingérence massive à l'appui, tandis que les intérêts des populations de Belize et de l'Afrique australe semblent être passés sous silence lorsqu'il est question d'agir ? En tant que représentant d'un petit pays, j'avoue que je me demande si les grandes puissances se préoccupent de protéger les droits des peuples ou de garantir le droit de propriété. Je me demande si la détente, ici, signifie que les grandes puissances, bien que d'idéologies opposées, ont adopté la même politique d'inaction dans des cas comme ceux de Belize et de l'Afrique australe.

165. Comment se fait-il qu'alors que pendant des années les Nations Unies se sont penchées sur les foyers de troubles, où la sécurité du monde est en danger et que des millions de dollars ont été dépensés pour le conflit du Moyen-Orient, les grandes puissances militaires n'aient pas donné un seul cent pour que justice soit faite aux millions de Noirs d'Afrique australe, y compris ceux de Namibie et du Zimbabwe ? Est-ce encore une question de "parenté" ? Pourtant, nombreux sont ceux qui, aux Nations Unies, se gargarisent du concept de l'universalité et de l'indivisibilité de la justice.

166. Je me joins aux orateurs qui ont félicité les chefs de la Zambie, de la République de Tanzanie, du Botswana et du Mozambique du courage et de l'abnégation avec lesquels ils se sont efforcés de faire régner la justice en Afrique australe par tous les moyens.

167. En ce qui concerne le Moyen-Orient, toute action qui met fin aux sacrifices inutiles de vies humaines est un pas dans la bonne direction, et nous nous en félicitons. Tout en nous réjouissant des efforts sincères tentés pour rétablir la paix au Moyen-Orient, ma délégation est fermement convaincue que pour aboutir à une paix durable, il faut un règlement équitable et permanent des justes revendications du peuple palestinien.

168. J'ai fait des commentaires sur certains des principaux problèmes politiques qui affectent actuellement la vie de millions de personnes dans le monde. Un événement de signification politique et économique de la plus haute importance est survenu en 1975, il y a très peu de temps : la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Sans aucun doute, bien des discussions auront lieu au cours de cette session au sujet des résultats de l'autre. Certes, de l'avis de ma délégation, il est trop tôt encore pour se livrer à une déclaration totale, mais je dirai que la session antérieure a marqué le début d'un processus et que ses résultats exigeront d'être appréciés sobrement et attentivement. Il est juste de dire que c'est un progrès que nos discussions aient pu se poursuivre sans acrimonie ou confrontation violente. C'est un succès que d'avoir pu réunir, en une longue et profonde consultation, des pays ayant entre eux de grandes divergences économiques et idéologiques. Toutefois, les réserves exprimées par certaines délégations ont jeté des doutes quant à leur valeur de ce qui aurait pu être réalisé. Néanmoins, les pays en développement ont décidé d'opérer des changements fondamentaux dans le système économique international, et nous sommes déterminés à ce que ce processus se poursuive.

169. Il est également encourageant de voir que ceux qui ont parlé dans le passé du déclin des Nations

Unies ont adopté une nouvelle note d'optimisme, et la question que je pose est celle-ci : sont-ils devenus des admirateurs parce que les Nations Unies ont changé, ou ont-ils changé de ton parce que les Nations Unies n'ont pas jusqu'à présent opéré un véritable changement ? Toutefois, la session extraordinaire a montré que l'Assemblée générale reste encore le seul forum international qui agisse en tant que source finale d'espoir pour l'humanité et que, reprenant les paroles du représentant d'un Etat Membre, "le système fonctionne".

170. Il y a quelques mois, à Kingston, Jamaïque, une conférence a réuni les chefs de gouvernement des nations du Commonwealth. Cet organisme qui va, par ordre alphabétique, de l'Australie à la Zambie, représente quelque 25 p. 100 des gouvernements du monde. S'y trouvaient représentés les millions d'habitants de l'Inde aussi bien que la population beaucoup plus modeste de la Barbade. Les grands chefs de systèmes différents, liés par cette mystique particulière du Commonwealth, se sont rencontrés sous la présidence du Premier Ministre de la Jamaïque, M. Michael Manley, lui-même symbole des possibilités de changement, et ils ont donné au monde un exemple de la manière dont des hommes libres, dans une libre association, peuvent s'unir pour chercher à établir la justice sociale et pour l'étendre aux pauvres du monde, quelles que soient leur couleur, leur croyance ou leur conviction politique.

171. Qu'il me soit permis pour un instant de passer à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Une certaine expression de mécontentement s'est manifestée quant au rythme du progrès. Cela est compréhensible parce que les problèmes sont bien nombreux et complexes, et aussi parce qu'il y a un danger réel que des retards indus entraînent des Etats à faire des déclarations unilatérales et précipitées contre le moratoire et contre l'esprit de la convention elle-même. Ma délégation voit cependant quelques signes d'espoir : des idées nouvelles ont été avancées, comme par exemple une préoccupation pour les pays moins développés, y compris les pays sans littoral, le développement des îles, et autres problèmes, l'identification des trésors de l'océan au-delà des limites de la juridiction nationale en tant qu'héritage commun de l'humanité, et les efforts délibérés visant à ajouter les déséquilibres économiques existants.

172. Ma délégation pense que nous avons eu des preuves que des retards indus ont été causés de manière délibérée par certaines des grandes hégémonies maritimes, qui ne sont pas encore disposées à concéder ces ajustements économiques au cours des négociations. Il semble qu'elles veuillent plutôt préserver un système avantageux pour les pays les plus avancés sur le plan technologique.

173. Si nous considérons que les immenses richesses, tant minérales qu'organiques, de la mer et du lit des océans, signifient pour certains pays non seulement une amélioration de la qualité de la vie, mais la survie elle-même, l'Assemblée, j'en suis certain, partagera mon espoir que la même célérité et la même promptitude qui ont marqué la septième session extraordinaire qui vient de s'achever seront appliquées à la prochaine session de la Conférence sur le droit de la mer de façon à l'amener à sa phase finale.

174. Avec un si grand nombre d'experts et de spécialistes, il ne saurait y avoir, aux yeux des peuples du monde, aucune excuse pour que ce problème se noie dans une mer d'indécision.

175. Parmi tant de considérations, nous ne devons pas perdre de vue ce qui est le centre même de nos efforts, à savoir l'urgente nécessité de la mobilisation totale des ressources humaines des pays en développement. A cet égard, nos femmes doivent entrer pleinement dans le courant de la vie économique, politique et sociale, et contribuer, en tant qu'éléments vitaux, au processus de développement et, par là même, bénéficier de celui-ci sur un pied d'égalité. C'est là une condition impérative d'une croissance nationale saine, une condition impérative aussi de justice sociale. Pour cette raison, la Jamaïque se félicite que les Nations Unies aient proclamé cette année l'Année internationale de la femme. Cette initiative a donné une inspiration nouvelle à nos efforts nationaux dans ce domaine. Nous avons accéléré la mise en œuvre de nos politiques et de nos programmes au cours de ces 12 derniers mois dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle, de la santé maternelle et infantile; nous avons édicté une législation assurant un salaire minimum à tous les travailleurs, hommes et femmes : à travail égal salaire égal, édicté aussi une législation sociale sur le statut de l'enfant et de la mère célibataire, et créé un bureau de la femme dans les services de notre premier ministre. Tels sont les instruments que nous avons mis au point cette année en vue d'une élimination plus effective de toute discrimination et de toute inégalité qui s'oppose à la pleine participation de nos femmes à la vie nationale. Aucune nation ne peut se passer de la contribution de ses femmes à la recherche de la paix internationale et de la justice.

176. Le thème central de toutes les politiques de développement, au niveau international, régional ou national, doit être l'amélioration de la qualité de la vie pour tous les peuples du monde. Le Gouvernement de la Jamaïque est particulièrement heureux de l'adoption, au début de cette année, du plan et du programme d'opération pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains qui, en fait, a pris les premières mesures pour que cette fondation devienne opérationnelle. Il est impérieux qu'une politique concernant les établissements humains soit mise en œuvre sans retard de façon que les besoins humains en matière de logement, qui continuent de prendre des proportions critiques, puissent être attaqués tant au niveau national que sur le plan international. La Jamaïque a participé activement aux travaux du Comité préparatoire de la prochaine Conférence Habitat qui se tiendra à Vancouver en 1976 et, de plus, nous avons assisté à la Conférence régionale qui s'est réunie récemment à Caracas, Venezuela. Nous pensons que la Conférence sur les établissements humains mobilisera l'opinion internationale et lui fera prendre conscience de l'immensité et de l'urgence du problème.

177. La communauté internationale doit faire face à une tâche énorme non seulement en matière de développement économique et social intégré, mais aussi sur le plan politique, ce qui est essentiel pour la réalisation du premier domaine de ses efforts. Il est évident que la restructuration substantielle des secteurs éco-

nomique et social du système des Nations Unies doit avoir lieu si l'on veut qu'il soit mieux à même de répondre aux besoins de la communauté internationale, et en particulier à la mise en œuvre du nouvel ordre économique international. Ma délégation note avec satisfaction la création par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire d'un comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies qui doit entreprendre immédiatement ses travaux sur cette restructuration. Toutefois celle-ci ne donnera pas les fruits qu'on attend d'elle si la volonté politique nécessaire n'existe pas pour la mise en œuvre de l'ordre nouveau. Cette volonté politique ne peut être réalisée qu'en influençant l'esprit de "l'homme de la rue". A cet égard, tous les Etats Membres ont un rôle à jouer. De plus, les moyens d'information et de communication ont un rôle crucial à remplir dans la rééducation du peuple.

178. En conclusion, je souhaite faire mienne la déclaration qu'a faite à ce sujet l'ancien président, M. Bouteflika :

"Par ses possibilités immenses et par l'étendue des publics qu'elle touche, même dans nos pays, la presse occidentale porte, à mon sens, une responsabilité encore plus grande dans ce domaine. Elle peut — et c'est ce qu'elle a malheureusement fait en partie — agir à contre-courant de l'évolution actuelle du monde et prendre le sentier facile qui consiste à flatter l'amour-propre des peuples riches et à ne voir qu'ingratitude et incompréhension dans le comportement des peuples pauvres. Elle peut aussi — et c'est en cela que réside la noblesse de sa mission — aider la masse de ses lecteurs à prendre conscience des vrais problèmes de notre monde et du danger qu'on dissimule derrière une prospérité trop assurée d'elle-même pour mesurer l'étendue de la détresse qui l'entoure³."

179. C'est parce que nous croyons que les Nations Unies et que nous réaffirmons notre appui total que nous venons d'ici et par votre entremise, Monsieur le Président, dirigé nos pensées vers les peuples du monde.

180. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation britannique a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Les membres de l'Assemblée se souviendront que l'Assemblée générale, à sa 2353^e séance plénière, a décidé que les déclarations faites dans le cadre de l'exercice du droit de réponse devaient se limiter à 10 minutes. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni pour exercer son droit de réponse.

181. M. MURRAY (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais revenir brièvement sur la déclaration que nous avons entendue ce matin de la bouche du Ministre des affaires étrangères de l'Argentine [2357^e séance].

182. Je dirai que mon gouvernement n'éprouve aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland. Nous nous réservons le droit de revenir plus longuement sur cette question si cela devait s'avérer nécessaire.

La séance est levée à 18 h 35.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières*, 1881^e séance, par. 10.

² Adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa neuvième session extraordinaire, tenue du 7 au 10 avril 1975.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières*, 2350^e Séance, par. 72.